

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 57 (1972)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
de crédit mutuel

Paraît chaque mois
57^e année
Lausanne
Janvier 1972

Le Messenger Raiffeisen



Au seuil d'une nouvelle année

Je tiens à m'acquitter tout d'abord, en ce début d'année, d'une mission qu'il m'est toujours très agréable d'accomplir : la mission de remercier de tout cœur les membres des comités de direction et des conseils de surveillance, les gérantes et les gérants des Caisses affiliées, qui œuvrent avec autant de zèle que d'efficacité au sein des institutions dont ils assument la charge. Une fois de plus, tout au long des douze mois dont le bilan est présentement dressé, ils ont donné de multiples preuves de leur attachement à notre mouvement, de leur loyauté aussi envers l'Union suisse, son organisation faitière. Les mérites qu'ils se sont acquis au service de la communauté tout entière justifient bien l'hommage public que je tiens à leur rendre en ce jour.

Je crois pouvoir prédire que les résultats de l'exercice 1971 seront réjouissants. En effet, lors des révisions, nous avons eu l'occasion de constater qu'un développement harmonieux couronnera presque partout l'intense activité déployée par des dirigeants dévoués.

1972 sera une année très importante pour l'organisation raiffeiseniste suisse. Plusieurs grands problèmes sont à l'étude. Dans l'intérêt de l'essor futur des Caisses et de l'Union, nous devons nous efforcer de leur donner des solutions tenant compte de l'évolution des temps présents certes, mais justifiant aussi, à l'avenir encore, la belle confiance qui nous est témoignée.

Je me permets de relever quelques points auxquels nous devons vouer toute notre attention, toute notre sollicitude.

1. *La revision* actuellement en cours de *nos statuts normaux* animera certainement le dialogue au sein des Caisses et des Fédérations. Nous devons rédiger un projet définitif sur lequel l'assemblée des délégués de 1973 devra se prononcer. Dans les domaines de l'épargne et du crédit, les prestations de service doivent être mises au diapason des besoins actuels de la population. Tout en maintenant ce qui a fait ses preuves, certaines formes et formulations doivent être revues et adaptées. Nous espérons atteindre ainsi un double but : assurer l'autonomie de chaque Caisse affiliée et du mouvement pris dans son ensemble tout en allégeant l'accomplissement de leur mission. Tous les vœux ne pourront pas être exaucés. Nous devons faire preuve d'une certaine largeur de vues, de beaucoup de compréhension et d'un sens aigu de l'esprit de solidarité.

2. *Le Congrès de Bâle, en 1972*, devra statuer sur *une importante revision des statuts de la Coopérative de cautionnement*. Par un élargissement sensible de ses possibilités d'intervention, nous voulons renforcer la capacité d'action des Caisses affiliées. Sont notamment prévues les innovations ou adaptations suivantes :

— Augmentation de 20 à 30 000 francs du cautionnement de la Coopérative sans autre garantie complémentaire à l'appui. En cas de nantissement de polices d'assurance avec valeur de rachat, ce prêt pourra être augmenté de la contre-valeur du capital assuré payable à l'échéance ; l'engagement total de la Coopérative ne pourra toutefois pas dépasser 50 000 francs.

— Innovation : cautionnement pouvant aller jusqu'à 100 000 francs, en corrélation avec une réserve de propriété sur des machines ou autres acquisitions similaires, à la condition que le montant cautionné n'excède pas 60 % du prix d'achat.

— Nouveauté également : cautionnement jusqu'à concurrence de 100 000 francs conjointement avec des cessions de créances de premier choix dûment confirmées, d'un montant équivalent à 120 % de l'engagement à souscrire par la Coopérative.

— Elargissement de 50 à 100 000 francs du cautionnement donné à titre de garantie pour des crédits temporaires et saisonniers à court terme, d'une durée maximale de 6 mois.

— Augmentation de 100 000 à 250 000 francs du plafond des cautionnements appuyés complémentaires par des hypothèques de rang postérieur.

3. Introduction d'un *centre comptable* à l'intention des petites et moyennes Caisses, qui ont droit elles aussi, à être mises au bénéfice des progrès de la technique dans le domaine de la comptabilité.

4. Finalement, nous devons vouer une attention plus grande encore à *l'aménagement de bureaux et de locaux appropriés*, correspondant aux conceptions modernes en la matière. Le déroulement des opérations de banque dans la cuisine ou autour de la table ronde de la bonne chambre de famille du caissier appartient au passé. En affaires, la clientèle actuelle exige une entière discrétion.

Cette brève énumération confirme que nous allons au devant d'une année animée et chargée.

Personnellement, je suis convaincu que nous pourrions franchir tous les obstacles qui se dresseront sur notre route. Les Raiffeisenistes suisses ont déjà donné de nombreuses preuves de leur maturité d'esprit et de leur sagacité. Ils sauront trouver les solutions qui assureront l'essor de leur mouvement, renforceront ses bases matérielles tout en lui permettant d'élargir ses prestations de service, et de justifier par une administration sérieuse et responsable, la belle confiance dont leurs institutions sont l'objet. Cette conviction, je la puise dans ce trésor que constituent l'esprit de collaboration et de coopération, le sens des responsabilités et l'altruisme qui animent les gérantes et les gérants ainsi que tous les membres des organes dirigeants.

Confiant dans l'avenir de notre mouvement, je souhaite à tous nos fidèles collaborateurs, aux amis et aux sympathisants de la cause Raiffeisen, ainsi qu'aux lecteurs du « Messenger » une bonne et sainte année.

*Arnold Edelmann, Dr en droit,
directeur de l'Union suisse.*

LE MESSENGER RAIFFEISEN

Editeur :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen)
9001 Saint-Gall Tél. (071) 22 73 81

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des
Caisses de crédit mutuel, Case postale 747,
9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne,
Zurich, Saint-Gall et succursales
Prix du mm : 15 centimes

Abonnements :

- a) obligatoires pour les Caisses affiliées
(10 exemplaires par centaine de sociétaires) fr. 8.50
- b) facultatifs fr. 5.—
- c) privés fr. 8.50



Jeunes plants forestiers et arbustes
vous aident à résoudre quelques problèmes.

Jeunes plants forestiers et arbustes
présentent bien et ne coûtent pas beaucoup.

Jeunes plants forestiers et arbustes
sont livrés avantageusement par la

Pépinière forestière Stämpfli,
3054 Schüpfen. Tél. (031) 87 01 39.



Le message du rédacteur

Selon l'antique et excellent usage, nous présentons à nos collaborateurs, à nos correspondants et lecteurs ainsi qu'à tous les amis de notre mouvement et de son organe de presse romand

*nos vœux les plus sincères
pour la nouvelle année.*

Pour la première fois, nous avons l'honneur de remplir cette mission en tant que rédacteur responsable du « Messenger Raiffeisen ». Nous profitons de cette aubaine pour nous acquitter de la grande dette de reconnaissance, contractée au cours des douze derniers mois, envers tant de personnes dévouées et sympathisantes. Car, de tous côtés, nous avons été gâtés, comblés.

Nos remerciements vont en premier lieu au directeur A. Edelmann, pour la confiance qu'il nous témoigne. Grâce à sa largeur d'esprit, nous jouissons d'une liberté d'action quasi complète, aussi bien dans le domaine rédactionnel que dans celui des questions matérielles ou financières. A plusieurs reprises, M. Edelmann nous a même demandé d'adapter, à l'intention du « Raiffeisenbote », dont il est toujours le rédacteur en chef, des articles ou communiqués parus dans ces colonnes. Cette marque d'estime nous réjouit.

Le précieux appui de nos correspondants réguliers fut particulièrement précieux. Nous avons, hélas, dû déplorer en cours d'année, le décès subit d'un très fidèle ami, M. l'abbé Georges Crettol. Le bon grain déposé dans les sillons généreusement creusés dans le champ raiffeiseniste est le garant de belles moissons futures.

Notre reconnaissance va ensuite à notre prédécesseur, M. Géo Froidevaux. Chaque mois sur la brèche, avec une ponctualité de reviseur, il nous livre d'excellents articles économiques, complétés par des études fouillées, puisées dans la doctrine coopérative qu'il a explorée à fond au cours de sa longue carrière. Il nous rappelle toujours à bon escient que la Caisse Raiffeisen n'est pas une affaire pure, mais encore une œuvre sociale.

Notre sincère merci s'adresse également à : M. le pasteur Etienne DuBois (Saint-Gall). Ses excellents messages à l'occasion des grandes fêtes religieuses de l'année nous disent avec clarté que si le souci d'améliorer les conditions matérielles de l'existence est très légitime, il convient cependant, selon le mot de Mauriac, de ne pas commettre « la folie de sacrifier l'éternel au périssable ».

M. Léon Oeuvray, professeur (Saint-Gall), notre linguiste précis, méticuleux, ouvert à toute saine adaptation ou aération du langage, mais intraitable sur le choix de la définition exacte, ou de la tournure correcte de la phrase : un authentique descendant des horlogers de sa patrie jurassienne.

M. Roger Schindelholz, professeur (Delémont), auteur d'articles très appréciés, consacrés aux questions et problèmes techniques.

Ses exposés concis et fouillés fourniront certainement matière à réflexion aux rédacteurs des rapports qui seront présentés lors des prochaines assemblées annuelles, car ils complètent d'heureuse façon le bagage de connaissances générales des dirigeants de nos Caisses, de leurs gérants... et du rédacteur aussi.

Nous nous en voudrions d'oublier M. l'abbé de Raemy (Corminbœuf/FR), l'inlassable traducteur du « coin du juriste ». Il surmonte avec aisance les obstacles camouflés par les hautes herbes de textes juridiques très souvent ardu.

Nous engloberons dans ce témoignage de reconnaissance tous les correspondants occasionnels qui nous remettent des comptes rendus d'assemblées générales et d'autres communiqués. Nous nous excusons de devoir parfois les raccourcir. Ce n'est pas de gâté de cœur que nous le faisons, mais parce que la place est limitée si nous voulons assurer une parution rapide des articles confiés.

Nous exprimons également notre gratitude à notre imprimeur, M. Favre. Ses conseils et suggestions facilitent grandement notre tâche.

Le « Messenger » a pour mission :

- de contribuer à toujours mieux faire connaître les idées du grand fondateur de notre mouvement, Frédéric-Guillaume Raiffeisen
- de tenir les dirigeants et gérants des Caisses affiliées au courant de l'évolution au sein de notre mouvement
- de les renseigner sur les faits saillants de la vie économique du pays
- de les familiariser avec toutes les questions concernant l'administration et la gérance des institutions qui leur sont confiées
- de traiter de toutes les questions intéressant le crédit rural en général et nos coopératives en particulier.

En dépit des efforts déployés, tout journal rédigé en grande partie par une seule personne est marqué du sceau de l'insuffisance et de l'imperfection : redites, monotonie du style et des formulations.

C'est pourquoi nous aurons besoin, à l'avenir encore, du concours des dirigeants et des gérants. Nous aimerions qu'ils nous soumettent des idées, des suggestions, qu'ils nous tiennent au courant de cas précis, vécus dans leurs propres Caisses, de leurs expériences. Ceux qui croient ne pas être en mesure de rédiger un article, nous feront part brièvement de leurs opinions et conceptions. Nous nous efforcerons de les transmettre au vaste cercle de nos 12 000 lecteurs.

En travaillant ainsi la main dans la main nous apporterons notre pierre à l'édification et à la consolidation de la demeure raiffeiseniste suisse, que nous désirons toujours plus vaste et plus confortable, dans l'intérêt et pour le bien de nos populations rurales.

P. Puipe, rédacteur.

† Gall Eugster, ancien président de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Samedi, 27 novembre dernier, au cours d'une partie de chasse en compagnie d'amis, le président Eugster s'affaissa subitement : une paralysie du cœur venait de mettre fin à une existence bien remplie, vouée généreusement à sa famille, à la profession, au prochain et à la collectivité.

Né le 30 septembre 1894, dans la coquette cité d'Altstätten, centre économique, culturel et politique de la vallée du Rhin saint-galloise, Gall Eugster était issu d'une notable famille de brodeurs. Tout jeune encore, il se sentit attiré par la terre, par le travail de ceux qui la cultivaient avec amour et persévérance, en dépit d'un rendement souvent dérisoire. Il est vrai que cette magnifique contrée de nos marches orientales est ensorcelante. Elle devait remplir le cœur et l'esprit du garçon réfléchi, pondéré et observateur que fut sans doute l'adolescent Gall. C'est ce qui explique le tournant qu'il prit au terme de ses études en médecine vétérinaire. Décidé à faire son petit tour du monde, il se rendit en Tchécoslovaquie et en Amérique du Nord, où il compléta, par des stages prolongés, une formation théorique déjà solide, ajoutant plusieurs cordes à son arc : élevage du bétail, culture des céréales, culture maraîchère, arboriculture : tout fut étudié, approfondi, éprouvé. Rentré au pays il se voua entièrement à l'exploitation du domaine agricole qu'il reprit à Mörschwil, un cosu village à 10 km. de la ville de Saint-Gall, et qu'il transforma rapidement en ferme modèle. En dépit de ses grades universitaires, Gall Eugster mit résolument la main à la pâte : les travaux des champs et de l'étable n'avaient pas de secret pour lui, ils faisaient partie de son labeur quotidien.

Gall Eugster aima vraiment la terre nourricière. Il fut paysan dans l'âme. Son bagage intellectuel, ses vastes connaissances pratiques, sa serviabilité et son désir d'améliorer constamment la situation de l'agriculture qui se débattait alors dans de très grandes difficultés, attirèrent rapidement l'attention des concitoyens de son village d'élection et de son canton. Il fut appelé à représenter la paysannerie saint-galloise au Conseil national. A Berne, ses avis étaient très écoutés. On sentait et comprenait son souci de défendre avec ardeur les intérêts des paysans, dont il se considérait être le représentant habilité. Il savait toutefois situer les problèmes dans le grand contexte de l'économie nationale et des intérêts supérieurs de la nation. Ses propositions et suggestion ne revêtaient jamais le caractère d'hargneuses revendications. Aussi, les membres de la Fédération laitière de Saint-Gall/Appenzell ne devaient-ils pas tarder à lui confier la présidence de cet important groupement agricole de Suisse orientale.

Une activité aussi intense qu'opiniâtre fut également remarquée par les Raiffeisenistes du pays tout entier. A l'époque, les agricul-

teurs constituaient le gros des troupes coopératives raiffeisenistes suisses et la collaboration d'une telle personnalité devait être une force pour un mouvement comme le nôtre.

Et c'est ainsi qu'en 1940, à la démission du président Liner, qui conduisait la barque raiffeiseniste suisse depuis 1912, Gall Eugster fut appelé à prendre sa succession, lors du mémorable Congrès de Genève, dont la date, fixée préalablement en mai, avait dû être reportée à la suite de la seconde mobilisation générale de l'armée.

En matière de raiffeisenisme, Gall Eugster avait jusque là été plutôt un individua-

personnelle dont les effets peuvent être décuplés, voire centuplés par l'entraide.

Qu'il nous soit permis de reproduire quelques passages de ce premier discours qui fit une forte impression sur l'auditoire.

« Vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à la présidence de votre association. Je vous en remercie.

» Toutefois, je suis encore sans grande expérience du raiffeisenisme. Je ne peux vous apporter pour l'instant qu'un grand amour pour l'agriculture et un vif intérêt pour toutes les questions qui s'y rattachent.

» Si je devais choisir entre les organisations qui s'appuient sur l'aide de l'Etat et



Le président Eugster, lors des Congrès de l'Union suisse, dirigeait les débats avec aisance et maîtrise...

liste, mais il avait eu l'occasion d'apprécier, dans son village, les réels bienfaits de l'activité déployée par les Caisses Raiffeisen. Sa nomination au plus haut poste administratif de notre organisation nationale allait lui donner l'occasion de connaître toujours mieux notre doctrine puis, en homme d'action, de mettre pleinement en valeur ses dons et ses talents, au service direct du mouvement tout entier.

En dépit de la situation enviable à laquelle il était parvenu grâce à son travail et à son savoir-faire, Gall Eugster resta sa vie durant un grand modeste, l'ami des humbles et des moins bien lotis, le soutien de tous ceux qui avaient besoin d'aide. En réaliste, il était convaincu que rien de durable ne pouvait être entrepris dans l'amélioration des conditions d'existence sans une base solide, sans un premier apport de celui qui sollicite aide et appui. Les paroles qu'il adressa à « ses » coopérateurs, au Congrès de Genève, immédiatement après sa nomination, révélèrent tout le secret de sa force : ardent désir de rendre service, d'aider, mais à la condition cependant que soit fournie cette contribution

celles qui ont pour principe fondamental l'effort personnel, je me déciderais pour ces dernières. Or, votre organisation en est une.

L'idée que nous préconisons l'a rendue forte et vivace et je sais que tous ceux qui en font partie sont fiers à juste raison. *Rien ici bas ne donne une aussi profonde satisfaction que la conscience d'être le fils de ses œuvres. Cela seul a de la stabilité.*

» L'effort personnel procure seul l'indépendance et permet au paysan de se libérer des subventions auxquelles, au fond, il serait le premier heureux de pouvoir renoncer.

» *Nous voulons développer la notion de l'effort personnel dans l'agriculture de manière à ce que cette dernière puisse acquérir la stabilité nécessaire.*

» S'il m'est permis de collaborer dans ce sens à votre mouvement, c'est avec plaisir que j'accepte ma nomination.

» *Vous êtes tous des coopérateurs. Répandez cette notion de l'entraide dans tous vos villages et dans tous vos vallons.*

» En agissant ainsi, vous accomplirez une œuvre patriotique et l'Etat lui-même aura tout intérêt à soutenir vos justes aspirations. »

Chronique économique et financière

Situation économique

Les divers secteurs économiques présentent un aspect contrasté, nous dit la Commission fédérale de recherches économiques dans son rapport sur le troisième trimestre de 1971. Dans l'industrie du bâtiment, l'offre s'est encore accrue notablement. L'accroissement de la production industrielle s'est ralenti. L'augmentation des commandes est nettement moins forte et le volume des commandes en portefeuille s'est normalisé.

Le pessimisme qui s'est répandu ces derniers temps n'est cependant aucunement justifié. Définissant la situation économique actuelle dans notre pays, au cours d'un entretien diffusé à la Radio romande le 24 novembre dernier, et en réponse aux questions du chroniqueur parlementaire, le conseiller fédéral Brugger, chef du Département de l'économie publique, a déclaré qu'il n'y a pas, à proprement parler, de récession ou de crise, mais plutôt une stagnation de la croissance économique. Certaines branches souffrent certes d'événements extérieurs, telles les mesures américaines frappant les exportations à destination des Etats-Unis, ou encore l'incertitude régnant en raison de la crise monétaire.

M. Brugger ne croit pas que le ralentissement de la croissance va se poursuivre. Professant un certain optimisme, il s'est affirmé convaincu que la situation n'est, en fait, pas critique et qu'elle tend vers une normalisation délibérément recherchée pour lutter contre l'augmentation constante du coût de la vie.

Les espoirs nés de cette véritable profession de foi, imprégnée d'une rare modestie, alliée à la volonté bien arrêtée de coopérer activement à une institution d'utilité publique, ont été réalisés au-delà de toute espérance. Sous la houlette du président Eugster, le mouvement raiffeiseniste suisse prit un magnifique essor.

En 1968, il demanda d'être déchargé des lourdes responsabilités présidentielles. Il put le faire dans la sérénité et dans la joie que procure le sentiment du devoir fidèlement accompli.

A la demande de ses collègues, il consentit néanmoins à maintenir sa collaboration — qui ne prit fin qu'au jour de sa mort — au sein d'un conseil d'administration, heureux de pouvoir bénéficier, durant quelques années encore, de la richesse de ses dons et de sa vaste expérience.

Le président Eugster nous a quittés.

Il a droit à la reconnaissance de tous les Raiffeisenistes du pays.

Restons fidèles aux principes de Raiffeisen, qu'il défendit avec autant de talent que de conviction. Cela sera la meilleure façon d'honorer sa mémoire.

- pp -

En matière de main-d'œuvre étrangère, il reste aussi de nombreux problèmes à résoudre en recherchant la normalisation. Au nombre de ceux-ci, le chef du Département fédéral de l'économie publique a notamment cité celui des saisonniers dont la situation est parfois intolérable. La stabilisation des effectifs des travailleurs étrangers en Suisse constitue également l'un des objets des négociations engagées entre Berne et Rome. Mais il est indispensable de faire preuve de patience, car il est impossible de remédier en quelques mois à une situation qui a évolué pendant des années.

M. Brugger a encore fait part de son optimisme quant à l'avenir de l'agriculture dans notre pays. Selon lui, la situation évolue favorablement dans ce domaine, tant en ce qui concerne les prix qu'en ce qui concerne les revenus des personnes travaillant dans l'agriculture.

S'agissant du problème du logement, le chef du Département de notre économie publique s'est déclaré convaincu qu'il faut accroître sensiblement la construction de maisons d'habitation. Pour lui, l'Etat doit jouer un grand rôle dans cet encouragement à la production de logements. Toutefois, le problème se complique dans les grandes agglomérations urbaines de par le fait qu'elles exercent un attrait sur les populations des campagnes qui viennent s'établir en ville pour y jouir de commodités plus grandes et de divertissements plus variés.

On commence à constater les effets des crises monétaires de mai et d'août ainsi que ceux résultant de la taxe sur les importations instituée par les Etats-Unis. Selon un communiqué de la direction générale des douanes, le volume du commerce extérieur suisse s'est peu modifié au regard de la période correspondante de l'année précédente. Il y a donc ralentissement de la progression. En effet, les exportations en septembre et octobre 1971 ne se sont que modérément accrues, tandis que les importations ont même légèrement fléchi. Dans les deux mois en question, nos exportations ont atteint 4129,5 millions et ne furent que de 3 % supérieures à celles de septembre et octobre 1970. Or, ces dernières dépassaient de 15,1 % celles de la même période de

1969. Pour les dix premiers mois de 1971, les exportations ont encore progressé de 18 039 à 19 215 millions de francs, soit de 6,5 % contre 11,2 % une année auparavant. Nos importations ont atteint 24 445 millions, en augmentation de 1510 millions en comparaison de la même période de 1970. Le solde passif de la balance commerciale a ainsi passé de 4896 à 5230 millions de francs.

La taxe sur les importations et l'état d'incertitude créé par la crise monétaire ont entraîné une notable diminution de nos exportations aux Etats-Unis, en septembre et octobre, alors qu'elles s'étaient encore assez bien maintenues dans les mois antérieurs. Les exportations en Grande-Bretagne ont fléchi aussi ; la réévaluation de notre franc n'y est sans doute pas étrangère. On constate cependant que cette réévaluation n'a pas empêché nos exportations en France d'augmenter bien que le franc français n'ait pas été réévalué non plus. Le relèvement de la parité de notre franc n'a que peu ou pas affecté nos exportations en Allemagne et en Autriche. Le recul de nos exportations en Italie est probablement dû plus aux difficultés économiques et sociales de ce pays qu'à la réévaluation de notre franc.

Parmi les exportations de nos principales industries, seules les exportations horlogères ont reculé. Aussi, les préoccupations des milieux horlogers se sont-elles fait jour lors de l'assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie. La surtaxe de 10 % surtout sur les importations a eu des effets néfastes et précis dans ce secteur de notre économie. D'autre part, la proposition du Sénat américain de porter cette surtaxe à 15 % témoigne des tendances protectionnistes aux Etats-Unis et ne présage rien de bon pour l'avenir. En Europe heureusement, a déclaré le président, M. Blaise Clerc, nous avons de sérieux espoirs d'arriver à chef dans nos négociations avec la CEE et de faire bénéficier les produits horlogers du libre-échange industriel prévu entre le Marché commun élargi et les pays non candidats à l'adhésion dont la Suisse.

Dans le secteur de l'industrie hôtelière suisse, on a tout lieu d'être satisfait si l'on pense à la crise monétaire mondiale et aux entraves qui en ont découlé. Durant les trois premiers trimestres de 1971, on a noté 29,46 millions de nuitées, soit environ 600 000 ou

Les membres des comités, les caissières et les caissiers, qui veulent rester bien à la page, étudieront attentivement la

« CHRONIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ».

Ils liront, reliront même, le chapitre final intitulé

« DANS NOS CAISSES RAIFFEISEN »

où sont formulées les propositions concernant les taux à appliquer.

Direction de l'Office de révision.

2 % de plus que durant les neuf premiers mois de l'année précédente. Cette progression vaut aussi bien pour la clientèle indigène (10,84 millions de nuitées) que pour les hôtes étrangers (18,62 millions). Cette évolution a profité tout particulièrement aux Grisons (+ 8,5 %) et au Valais (+ 6,5 %). L'augmentation est d'environ 1,5 % en Suisse orientale et centrale, dans les Alpes vaudoises et l'Oberland bernois. Ce total n'a pas changé dans le Jura, tandis qu'il a diminué légèrement sur les bords du Léman (— 1 %) et nettement au Tessin (— 7 %).

Marché de l'argent et des capitaux

La grande fluidité dont font preuve le marché des capitaux à long terme et celui de l'argent à court et moyen terme continue d'assurer l'aisance des moyens de paiement et du financement des besoins de l'économie. Cette aisance se caractérise avant tout par le niveau toujours élevé des liquidités des banques, par des souscriptions aux nouveaux emprunts obligataires qui dépassent souvent largement les montants offerts, par un afflux important de fonds d'épargne vers les banques et par une nouvelle baisse des taux d'intérêt. Des détenteurs de capitaux, restant sceptiques à l'égard d'un accord international pour régler la crise monétaire, placent volontiers « en attendant » de leurs fonds dans des valeurs à rendement fixe sur tout.

Néanmoins, la demande actuelle a entraîné une nouvelle réduction des taux d'intérêt. Le canton de Zurich est apparu comme premier canton à offrir un emprunt portant intérêt à 5 ¼ %, comme d'ailleurs la Confédération dont l'emprunt de 300 millions de francs à 15 ans à 5 ¼ % et au prix d'émission de 100,60 % a connu un plein succès. La ville de Lausanne a offert 5 ½ %, mais au prix de 99,40 %. Les Forces motrices trouvent facilement les souscripteurs pour leurs emprunts à 5 ¾ %. Tous ces taux ont été réduits d'environ ½ % depuis le début de 1971. D'autre part, certains emprunteurs annoncés ont tout simplement renoncé à leurs émissions, étant donné l'afflux suffisant de fonds de tiers dont ils ont besoin.

Pour le premier trimestre de 1972, il y a environ 1,5 milliard de francs de nouveaux emprunts annoncés. Ce plafond subira, certes, encore des réductions, mais les besoins en capitaux restent importants, ce qui influencera sans aucun doute la politique des taux d'intérêt que les milieux bancaires ne désirent pas modifier aussi souvent — nous dit le chroniqueur financier de « La Gazette de Lausanne » — du fait notamment des répercussions dans les autres secteurs, tel celui des obligations de caisse et des dépôts d'épargne.

La réduction des taux d'intérêt s'est répétée surtout dans le secteur des obligations de caisse dont les taux ont été réduits une deuxième fois de ¼ %. Le taux de ces bons de caisse à 5 ans de terme, qui était de

5 ¾ % depuis septembre 1970, était revenu à 5 ½ % à mi-septembre dernier pour descendre encore à 5 ¼ % à fin novembre. Les banques offrent donc actuellement 5 % à 3 ans et 5 ¼ % à 5 ans et plus de terme. Les dépôts fermes à 3 et 5 mois ne rapportent plus que 1 ½ %, à 6 ou 11 mois 2 ½ % et à 12 mois 3 ½ %, soit ½ % de moins. En revanche, le taux de l'épargne ne semble pas devoir changer pour le moment.

Bien sûr que devant cette baisse des taux, on comprend que les propriétaires fonciers débiteurs hypothécaires et avec eux les locataires se demandent s'ils ne peuvent espérer pour bientôt l'allègement que leur apporterait une baisse des taux hypothécaires. Leur désir ne pourra encore pas se réaliser pour le moment. En effet, l'Association suisse des banquiers a senti le besoin de publier un communiqué aux termes duquel on nous dit qu'il ne faut pas s'attendre à une modification à court terme des taux hypothécaires. L'importance de ce document n'ayant pas échappé à la rédaction de notre journal, le lecteur avisé en prendra avantageusement connaissance ci-après dans ce même numéro.

Les raisons en sont très plausibles puisque certaines banques hypothécaires viennent encore d'annoncer une hausse de ¼ % du taux hypothécaire de premier rang, cela en dépit de la nouvelle évolution des taux d'intérêt des dépôts à moyen et long terme.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Au moment où paraîtront ces lignes, les organes dirigeants de nos Caisses locales auront déjà pu étudier les directives données chaque année à cette époque par la direction de l'Union dans sa circulaire « Taux d'intérêt pour 1972 ». Nous y renvoyons les intéressés qui y trouveront les commentaires utiles sur la situation actuelle et les conditions d'intérêt qu'il convient de fixer au début du nouvel exercice.

Ces directives facilitent grandement le travail des responsables au moment où ils doivent se réunir pour examiner et contrôler les comptes annuels que le caissier vient de boucler. Sur la base des résultats enregistrés, spécialement du bénéfice réalisé, ils doivent sans retard établir le budget de l'exercice qui s'ouvre et adapter rationnellement l'échelle des taux, non seulement à la situation monétaire du moment, mais encore aux exigences du bilan. Mensuellement, « Le Messenger Raiffeisen » les a tenus au courant de l'évolution du marché, de sorte que la circulaire du bureau central et la présente chronique ne les trouvent pas pris au dépourvu, mais ne font que parfaire leur information.

Aux termes des statuts, l'échelle des taux doit être fixée en séance commune des Conseils de direction et de surveillance, et verbalisée avec précision. On s'appliquera, à cette occasion, à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les déposants assidus que les débiteurs ponctuels, cela dans la marge des possibilités effectives résultant de

la structure et de l'importance du bilan. C'est affaire de solidarité et de justice, mais, en tout état de cause, on maintiendra une marge de gain suffisante pour couvrir les frais généraux en constante augmentation (salaire, impôts et divers) et pour assurer un bénéfice normal en vue du renforcement rationnel indispensable des réserves conformément aux prescriptions de la loi et à l'application d'une saine politique financière.

Dans cet ordre d'idée, nous rappelons notre consigne : la marge de gain doit être d'au moins 1 % entre les taux de base des deux secteurs, le passif et l'actif, soit entre le taux de l'épargne et celui des hypothèques de première qualité, seules pouvant se contenter d'une marge de ¾ % les fortes et anciennes Caisses solidement établies, c'est-à-dire dotées de fonds propres suffisants, à la condition toutefois qu'elles puissent, malgré cela, réaliser un bénéfice correspondant au moins à ⅓ % de la somme du bilan.

A propos de cette marge de gain de 1 %, nous devons cependant faire encore une réserve pour les Caisses qui n'appliquent plus un taux uniforme en épargne, mais qui offrent un taux privilégié à l'épargne des jeunes et des « plus de 60 ans ». Ces Caisses-là doivent établir un budget plus détaillé en tenant compte de ces charges nouvelles et, peut-être aussi, du poste élargi des obligations de caisse. Un modèle de ce budget est à leur disposition avec les commentaires utiles dans « Le Messenger » N° 10 de l'an dernier, à la page 162.

Quant à nous, nous pensons qu'il n'y aura pas grand changement à apporter à l'échelle des taux actuellement en vigueur, rien n'indiquant qu'il faille modifier le taux de base de l'épargne qui reste presque partout à 4-4 ¼ %. Il est clair aussi que les taux débiteurs s'aligneront sur le taux de 5 ¼ % des anciennes hypothèques de premier rang. Mais, nous le répétons, on s'en référera en tout premier lieu aux conseils contenus dans la circulaire de l'Union centrale. Nous nous y arrêterons plus longuement dans notre prochaine chronique.

Fx.

Lisez
et faites lire
«votre journal»
Le Messenger
Raiffeisen

L'aide Raiffeisen au développement du Ruanda

I

Lors de leur séance des 16/17 janvier 1970, les conseils supérieurs de l'Union suisse prirent la décision de donner suite à une demande présentée par le Département politique fédéral à Berne et d'autoriser la direction à collaborer sur les plans financier et personnel à la fondation de Caisses Raiffeisen au Ruanda, pays d'Afrique en voie de développement.

L'étude de cet important problème a été poursuivie activement depuis et l'on a déjà franchi le cap des premières mesures d'ordre pratique. Ainsi, en juin dernier, une délégation de l'Union suisse s'est rendue au Ruanda afin d'étudier sur place les conditions géographiques, climatiques, économiques, politiques et sociales du pays. Lors de la séance commune de septembre dernier, le directeur A. Edelmann en a présenté un rapport circonstancié, dont nous livrons l'essentiel à la méditation de nos lecteurs.

De cette façon, lors des assemblées générales du printemps prochain, les dirigeants de nos Caisses pourront donner une réponse autorisée aux interpellateurs éventuels, qui enregistreront certainement avec satisfaction que le devoir de solidarité et de coopération des Raiffeisenistes suisses envers les populations de ces pays est en bonne voie d'être accompli.

- pp -

Le but de notre voyage

Au soir du 26 juin, en compagnie de notre très estimé président du conseil de surveillance, M. René Jacquod, votre serviteur s'est envolé de Kloten pour le Ruanda. Au matin du 19 juillet, nous nous retrouvions sains et saufs à l'aéroport de Zurich. Nous avons fait un séjour de deux semaines et demie au Ruanda et de quelques jours à Nairobi au Kenya. Le temps à disposition était limité, mais il a tout de même suffi à l'accomplissement de notre mission. Celle-ci ne consistait du reste pas à fonder des Caisses au Ruanda. Nous avons pour tâche de sonder le terrain, de voir si les conditions indispensables à la fondation et à la bonne marche de telles Caisses étaient acquises. Je tâcherai, aujourd'hui, de vous présenter un tableau général de la situation et de vous faire part du résultat de nos observations. Je tiens à préciser d'emblée qu'en un si court laps de temps il ne nous a naturellement pas été possible d'entrer en détail sur tous les aspects du « où, quand et comment » de ces fondations. Cela sera le but de la seconde étude, plus approfondie et plus étendue, qui devra être faite sur place, dès que le Département politique fédéral, le gouvernement ruandais et les conseils supérieurs de l'Union auront pris la décision de principe d'aller de l'avant dans la réalisation de ce projet.

Géographie

Avec ses 26 000 km² de superficie, le Ruanda est l'un des plus petits pays d'Afrique. Il est situé à quelques centaines de kilomètres au sud de l'Equateur, à une altitude de 1400 à 2000 m. au-dessus du niveau de la mer. Les Etats voisins sont : à l'ouest le Congo, au nord l'Uganda, à l'est la Tanzanie et au sud le Burundi. Les conditions climatiques sont excellentes, la température est stable, en moyenne de 21° à 27°.

Le Ruanda est un pays accidenté, barré de nombreuses chaînes de collines, assez semblables les unes aux autres. Jusqu'à 2000 m. d'altitude, ces collines sont partiellement fertiles et habitées. Dans certaines régions, les fortes précipitations des périodes de pluie ont emporté les couches supérieures d'humus, mettant à jour un sol rocailleux, partiellement vidé de sa substance. Le défrichement des forêts a accéléré ce processus. 29 % du sol sont incultes, 9 % envahis par la forêt vierge, qu'il n'est plus permis de défricher davantage, ou seulement moyennant des conditions précises. Le reste du pays est recouvert de plaines steppiques, de bananeraies, de plantations de légumes, de café, de thé, de champs de maïs et de sorgho. Les bananeraies constituent la forme de culture la plus répandue dans toutes les régions du pays. Elles produisent des fruits toute l'année, de sorte que l'on peut récolter également douze mois de suite. Il en est de même des fruits et légumes indispensables à l'alimentation de la population. Cela explique l'un des côtés de la mentalité du Ruandais,

peu porté sur la constitution de réserves en prévision de périodes creuses, telles que l'hiver chez nous ou des périodes de crise ou de disette. Pourtant, les années de famine ne sont pas rares et elles peuvent être très dures. Il suffit que la végétation faiblisse ou soit même arrêtée durant quelques mois consécutifs.

Ainsi lors de la dernière grande famine, de 1942, plus d'un demi-million de personnes périrent. Ces événements tragiques ne semblent pas avoir laissé de souvenirs ineffaçables dans la population. La mort est enregistrée comme un fait inéluctable qui ne laisse pas de tristesse durable. La mort c'est en quelque sorte la loi du destin, elle fait partie de l'existence, pourrait-on dire.

Histoire

La densité de la population de ce petit pays qui compte environ 3,7 millions d'habitants est extrême. L'augmentation est de 3 % par année. Dans certaines régions, on trouve jusqu'à 260 habitants au km². Les villes et les villages, tels que nous les concevons, n'existent pas, exception faite peut-être de Kigali, capitale du pays avec environ 25 000 âmes et que l'on peut considérer comme ville, avec quelques rares hôtels et maisons de commerce, ainsi que les différents ministères du gouvernement, les maisons d'habitation des diplomates et des Européens, sur une colline, tandis que, partout ailleurs, la population vit dans des huttes en terre glaise. Ces huttes sont l'habitat de près de 95 % de la population. On les trouve



Le premier contact personnel avec le président du Ruanda eut lieu en Suisse en novembre 1965 déjà.

A gauche, le président Kayibanda, à droite le directeur Edelmann.

— Les résultats du voyage d'étude de 1971 au Ruanda confirment que l'ardeur du soleil africain et la trompeuse douceur de la bière de bananes n'ont pas écorné la force de persuasion du directeur Edelmann, puisque la décision a été prise de passer à la fondation de Caisses Raiffeisen.



« La population vit dans des huttes en terre glaise ».

A l'instar de leurs collègues de Riantmont, les Raiffeisenistes ruandais de 1980, penchés sur une semblable carte, se posent la question rituelle : « Quelle est la valeur vénale du bâtiment situé à l'orée de la forêt ? »

dans tout le pays, la plupart du temps dans les bananeraies ou les forêts. Très petites et divisées en 4 pièces, elles sont habitables durant 4 ou 5 ans. Au bout de ce terme, il faut construire une nouvelle hutte. Dans le Nord du pays, à Kigali, ainsi que dans d'autres localités qu'il conviendrait plutôt de dénommer stations missionnaires ou places de marché, on commence peu à peu à construire des maisons carrées en pierres, avec toit de tôle, celui des cabanes étant coiffé de chaume.

La population, très pauvre et modeste dans ses exigences, est apparemment satisfaite de son sort. Elle se déplace à pied ou en auto, d'autres moyens de locomotion n'existent pas. Ainsi, tout au long de notre séjour, nous n'avons jamais croisé de chariot. Lorsque nous parcourions le pays en voiture, en empruntant de mauvaises routes poussiéreuses, les nombreux indigènes porteurs de fardeaux et circulant, des heures durant sur leurs bords, nous saluaient amicalement sans se soucier des nuages de poussière que nous soulevions. Chez nous, de tels automobilistes auraient été gratifiés d'expressions pour le moins énergiques.

En Afrique, la tribu occupe une place décisive dans l'organisation de la société. Au Ruanda, nous en trouvons trois principales, soit : les Hutu, qui englobent environ 85 % de la population (signes distinctifs : tête et nez larges, lèvres charnues), les Tutsi, 14 % de la population, de belle taille, élégants et intelligents et, enfin, la petite tribu des Twa, un genre de pygmées, petits et minces, représentant 1 % de la population. Depuis le XVI^e siècle, ce sont les 14 % de Tutsi qui gouvernent le pays, dont ils composent en quelque sorte la caste régnante. Le régime peut être qualifié de royalisme féodal, sans pompes excessives, mais avec subordination absolue du peuple. Il trouve son prolongement dans la hiérarchie familiale, où la volonté du père ou du grand-père est aujourd'hui encore prépondérante et décisive dans toutes les affaires. Ce qu'il dit est tout simplement vrai, ses volontés doivent être abso-

lument respectées. Lors de la conférence internationale de Berlin, de 1884/5, le Ruanda a été attribué à l'Allemagne, qui ne s'est toutefois guère préoccupée de ce pays. Après la première Guerre mondiale, la Société des Nations en avait confié l'administration à la Belgique, statut qui fut maintenu tout d'abord également après le second conflit mondial. La république fut proclamée en 1960 et, par votation populaire, la tribu des Hutu portée au pouvoir en 1961. En 1962, les Tutsi qui, en grande partie, avaient émigré ou plutôt fui en Uganda et en Tanzanie, tentèrent de reprendre le pouvoir. Il en résulta une révolution sanglante au cours de laquelle plusieurs centaines de milliers d'habitants trouvèrent la mort. Actuellement, la situation politique est quelque peu stabilisée.

Le système de gouvernement est démocratique avec élection au suffrage universel des députés et des conseillers communaux. Très régulièrement, les Hutu obtiennent environ le 80 % des voix et ils constituent aujourd'hui la sphère dirigeante, ce qui n'empêche pas les Tutsi d'accéder à des postes administratifs supérieurs, toutefois tout au plus jusqu'au rang de ministre. En revanche, on trouve des Tutsi à la tête de départements d'Etat, au poste de gouverneur de la Banque Nationale. Plusieurs évêques africains appartiennent également à cette tribu. Du point de vue politique, le pays est divisé en 142 communes et 13 districts ou préfectures. Les Tutsi sont intelligents, doués et capables. Au cours des longues décennies et même des siècles de pouvoir, ils ont eu l'occasion de s'instruire et de faire leurs preuves, ce qui ne fut guère le cas pour les Hutu. Dans le domaine de l'instruction, la grande partie du peuple ruandais se trouve en quelque sorte encore au degré de l'école enfantine. Parmi les adultes, les analphabètes sont relativement nombreux, tandis que la fréquentation des écoles est maintenant obligatoire pour les jeunes, à partir de la 6^e année. On y trouve les écoles des missions et les écoles officielles de l'Etat. On nous a assuré que 85 à 90 % des enfants soumis à l'enseigne-

ment obligatoire vont effectivement à l'école. Il est vrai qu'un contrôle précis est difficile ; il est même inexistant. La durée de la scolarité est de 6 ans. La 3^e classe est cependant l'ultime étape d'un grand nombre d'écoliers qui ne fréquentent plus les classes supérieures. C'est à partir de la 6^e classe que se pose le problème de formation le plus important. En 1971, 42 000 enfants ont quitté les classes primaires et 2400 seulement, soit 5 %, ont été admis dans les écoles secondaires. Les candidats à l'école secondaire sont choisis par le gouvernement. Les autres, soit 95 % des enfants, restent dans leurs cabanes, auprès de leurs parents, ils n'apprennent plus ; ils oublient même le plus souvent ce qui leur a été enseigné, soit la lecture et l'écriture, n'ayant plus l'occasion de continuer à s'exercer dans ces branches. Exception faite d'illustrés étrangers que l'on trouve dans les kiosques de Kigali, il n'y a pas de journaux au Ruanda. Les élèves qui ont suivi les cours des écoles secondaires entrent plus tard pour la plupart au service des ministères, en qualité d'employés.

Professions et métiers, croyances

Il y a peu de documentation à disposition au sujet des autres professions manuelles ou artisanales, ainsi que des écoles complémentaires d'agriculture. Je mentionnerai simplement le « Projet d'agriculture », institution créée par la Suisse à Kibuye, à l'est du pays, sur les bords du lac Kivu, dans une contrée particulièrement privilégiée. Il s'agit d'un centre de formation, dont la direction est assumée par un Suisse et dont la mission consiste, chaque année, à former environ 20 techniciens agricoles. L'enseignement dure deux ans. Ces techniciens, engagés comme employés par les préfectures, sont ensuite mis à disposition des agriculteurs en qualité de conseillers d'exploitation. Par ce « Projet d'agriculture » la Suisse rend de précieux services, qui resteront cependant quelque peu clairsemés, tant que les jeunes paysans eux-mêmes n'auront pas reçu de formation professionnelle plus poussée. Je

mentionnerai ensuite les deux stations missionnaires à Kibuye et à Nyando, que nous avons visitées également. Dans l'une des deux, sont organisés des ateliers de serrurerie et de menuiserie, où l'on fait de beaux meubles. Ces deux entreprises occupent environ 80 ouvriers. A Nyando existent deux écoles d'arts et métiers, une pour les garçons, l'autre pour les filles, ainsi qu'un atelier de menuiserie en bâtiment et de serrurerie. Les deux écoles d'arts et métiers forment environ une centaine de jeunes âgés de 17 à 25 ans.

Le passé culturel du Ruanda n'est pas très riche. Les croyances du peuple ne sont pas le fruit d'un enseignement bien déterminé ; une bonne partie de la population vit sans religion précise. On considère que les chrétiens, en majorité catholiques, représentent 45 % de la population. Les presbytériens déploient une action missionnaire importante.

Situation économique

Pour vous permettre de vous faire une opinion de la situation économique du pays, je ne puis renoncer à l'énoncé de quelques chiffres. 95 % environ des habitants sont occupés dans l'agriculture. Ne croyez toutefois pas qu'on y trouve des domaines agricoles de l'importance des nôtres. La plupart des paysans ont, dans la règle, 1 à 2 ha de terrains qui, dans la plupart des régions du pays, appartiennent à l'Etat qui les met à long terme à leur disposition. On assiste occasionnellement à des transactions ou des ventes, mais en réalité on ne peut acquérir que la jouissance, la disposition du sol. Le droit foncier n'est pas très clairement établi, il n'est pas régi par des lois. Généralement, les paysans possèdent 1 à 2 vaches donnant 1 à 1 litre et demi de lait par jour. On ne tient par une vache, au Ruanda, pour en tirer tout d'abord un profit, cette pièce de bétail est plutôt considérée comme un signe de richesse, ce qui est confirmé par le fait divers suivant : le jeune homme qui désire se marier, doit pouvoir offrir une vache en échan-

ge de la fiancée ! Le fourrage étant peu abondant, ces vaches sont généralement maigres. Leurs immenses cornes, leur plus belle parure, servent très souvent de lieu de conservation de l'épargne ! A côté de l'élevage du bétail, le paysan s'occupe encore de la culture des légumes, des arbres et des fruits, de préférence des bananes. La plus grande partie de ces bananes sert à la fabrication de la bière qui semble être un des aliments principaux et que l'on boit du matin jusqu'au soir. La production agricole est en premier lieu destinée à la couverture des propres besoins. Le Ruandais travaille, plante et récolte ce dont il a besoin pour vivre.

C'est là sa conception fondamentale de l'existence. Cette mentalité explique son manque d'ambition et de rapidité dans la production et le travail. Pour lui, le temps ne joue pratiquement aucun rôle. Les discussions occupent une bonne partie de la journée des hommes. Le gros de l'effort, dans l'agriculture, est fourni par les femmes et les enfants.

Ce sont les femmes qui, généralement, portent les charges, les hommes ne le font que très rarement. Pour ainsi dire toutes ces charges sont posées sur la tête. Le temps ne jouant pour eux aucun rôle, les Ruandais peuvent marcher durant des heures. En voici un exemple : Alors que nous étions chez lui, un jeune homme fut reçu par le directeur du Projet d'Agriculture. Après son départ, nous demandâmes à ce dernier d'où venait son visiteur. Il répondit : d'un lieu éloigné de près de 30 km environ ; le chemin fut fait à pied. A la question « Sa visite avait-elle été annoncée ? » ; le directeur répondit : « Non. Et si je n'avais pas été à la maison, ce jeune homme serait tout simplement revenu demain. » Pour porter 2 ou 3 litres de lait au centre collecteur laitier, les Ruandais font fréquemment 2 heures de chemin. Cette attitude de la population indigène explique le rendement relativement faible de l'agriculture. Les produits agricoles n'en occupent pas moins la première place au chapitre des exportations de marchandises du Ruanda, soit 63 % des exportations

totales, dont 62 % de produits végétaux, 0,6 % provenant de la production animale, principalement sous forme de peaux. 37 % des exportations reviennent à la production minière : cassitérite, Wolfram, Beryl. On doit également trouver au Ruanda du cuivre, du plomb et du sulfate. Dans le domaine des cultures industrielles, qui ont les faveurs de l'exportation, on trouve à la première place le café, qui représente à lui seul 54 % des exportations totales, puis le pyrèthre, le thé, le sorgho et également, dans une modeste mesure, le maïs. 1970 fut une très bonne année agricole. 14 331 tonnes de café furent produites et livrées. Leur exportation a valu au pays une recette en devises de 1423 millions de francs ruandais, soit d'environ 57 millions de francs suisses. Six fabriques du pays se chargent de la torréfaction du café. Les exportations de thé ont rapporté 81 millions de francs ruandais (3 millions de francs suisses), celles de pyrèthre 54 millions de francs ruandais, la production animale 39 millions de francs ruandais, les minerais 840 millions de francs ruandais.

Des colons venus de Chine (nationalistes chinois) ont ouvert dernièrement une sucrerie, qui a produit, en 1970, 300 t. de sucre. On prévoit arriver à 2000 t. en 1972. Ces Chinois ont également aménagé de grandes rizières. Je suis persuadé que le climat du pays permettrait d'étendre sensiblement toutes les cultures.

Le reste de la population — 5 à 7 % — est occupé dans les différents ministères, les mines et sur les routes. A Kigali, on trouve quelques commerçants et entreprises de prestations de service. Mais, les revenus de ces employés aussi sont relativement modestes. Un cantonnier touche un salaire journalier de 35 francs ruandais, ou de fr. 1.40 suisse, alors qu'une bouteille de bière coûte fr. 1.60 en monnaie suisse. Il ne s'agit pas ici de la bière de banane, mais d'une bière belge fabriquée dans une brasserie du nord du pays. Un bon employé arrive à un salaire mensuel de 250 à 300 francs suisses.

(A suivre.)



Comme partout dans le vaste monde : la reposante placidité des bovins...

« On ne tient pas une vache au Ruanda pour en tirer tout d'abord un profit. Cette pièce de bétail est plutôt considérée comme un signe extérieur de richesse ».

Adaptation des conditions de l'assurance contre les accidents (agressions)

Il y a fort longtemps déjà, l'Union suisse contractait une assurance collective contre les accidents à l'intention du personnel des Caisses affiliées et couvrant les risques découlant d'agressions éventuelles (invalidité, décès, etc.). Cette police offre le double avantage de formalités réduites à leur plus simple expression et de primes sensiblement réduites comparativement à celles qui devraient être payées pour une assurance individuelle de même nature. Le montant des prestations a été adapté à plusieurs reprises ; lors de la dernière révision il fut même doublé.

Les sommes ainsi assurées sont toutefois insuffisantes à l'heure actuelle. Elles ne correspondent plus, d'une part, à la valeur de l'argent. D'autre part, il convient de ne pas oublier que les risques d'agression ont sensiblement augmenté au cours des dernières années. Les nombreux vols à main armée en Allemagne et, à un degré plus faible il est vrai, dans notre pays, incitent à la prudence. Le cercle des Caisses qui possèdent leur propre immeuble, exposant au premier coup d'œil des délinquants en puissance venus du dehors, la situation du siège de la Caisse, s'élargit sans cesse. On sait que ces Messieurs, qui ne reculent souvent pas devant un coup fumant, ont une « affection » toute particulière pour les petits établissements financiers ruraux. Cette constatation découle des récentes expériences.

C'est pourquoi la direction de l'Union suisse a proposé aux conseils supérieurs de l'Union, lors de la séance commune de septembre dernier, d'augmenter ces prestations de façon massive.

Les sommes d'assurance suivantes ont été arrêtées :

| | |
|---------------------|-------------|
| en cas de décès | 100 000 fr. |
| en cas d'invalidité | 200 000 fr. |
| frais de guérison | 8 000 fr. |

Les taux de base des primes ont tout naturellement dû être majorés également. La charge qui en résulte pour chaque Caisse, reste cependant modeste.

Calculée sur la base de la somme du bilan, la prime sera de 27 francs pour les institutions financièrement les plus faibles et de 230 francs pour les Caisses les plus fortes du pays, quel que soit le nombre d'employés. Sur la base des renseignements qui nous ont été donnés, une police individuelle couvrant les mêmes risques avec prestations identiques coûterait de 210 à 330 francs par Caisse, selon le nombre d'employés. Ainsi — expression de l'excellent principe coopératif d'entraide — les grandes Caisses, tout en aidant les plus modestes, bénéficient encore d'un avantage appréciable.

L'assurance s'étend aux accidents dont pourraient être victimes les caissières et les caissiers ainsi que les autres employés à la

suite d'une agression, d'une effraction etc., ceci aussi bien dans les locaux de la Caisse que lors des transports d'argent. Elle couvre également les personnes étrangères à la Caisse, donc aussi celles qui ne sont pas engagées à titre d'employé, mais qui devraient subir des dommages ou des blessures. Nous songeons tout spécialement aux clients se trouvant au guichet ou dans la salle d'attente au moment d'une agression.

Nous nous adresserons, dans un prochain numéro, tout spécialement aux Caisses dotées d'un bâtiment ou ayant installé une suite complète de bureaux dans un appartement. Nous soumettrons à la réflexion de leurs dirigeants quelques conseils donnés à l'époque par une autorité en matière de protection contre les vols de tous genres.

- pp -

Pas de modification prochaine des taux hypothécaires

(cb) Le taux moyen des obligations de la Confédération qui, au milieu de l'année 1970, frôlait les 6 % s'est depuis lors replié en dessous de 5 ½ %. Le taux des obligations de caisse à 5 ans a été au cours des dernières semaines, réduit par deux fois de ¼ % et est actuellement de 5 ¼ % dans les grandes banques et les banques cantonales les plus importantes. Devant cette baisse des taux, les créanciers hypothécaires et avec eux les locataires se demandent s'ils ne peuvent espérer pour bientôt l'allègement que leur apporterait une baisse des taux hypothécaires.

Nous n'en sommes malheureusement pas encore là. Les prêts hypothécaires sont de par leur nature même des prêts à long terme et ne peuvent donc pas être financés par de l'argent bon marché à court terme. Au contraire, ils doivent être financés au moyen de fonds étrangers stables : les dépôts d'épargne et de capitaux à moyen et à long terme : les obligations de caisse ainsi que les emprunts par obligations et lettres de gage. Les taux d'émission particulièrement élevés des obligations de caisse, des lettres de gage et des obligations d'emprunt doivent ainsi être supportés par les banques pendant de longues années.

Si l'on estime la durée d'échéance moyenne des obligations de caisse à 5 ans — les banques les établissent en effet au choix du client pour une durée de 3 à 8 ans généralement — et si l'on admet que ce sont chaque année environ 20 % de toutes les obligations de caisse en circulation qui viennent à échéance, la baisse des intérêts n'agira pas sur l'ensemble de celles-ci avant cinq ans. On peut même admettre que le niveau d'intérêt moyen calculé sur l'ensemble des obligations de caisse va encore monter après la baisse du taux de l'intérêt aussi longtemps que les nouveaux taux d'intérêt réduits dépassent encore ceux des obligations de caisse qui vont venir à échéance les années suivantes.

Les statistiques bancaires viennent encore étayer ce raisonnement. En effet, les obligations de caisse qui arrivent à échéance en 1972 et 1973 sont en général à 4 ¾ et 5 %, alors que les banques devront, même après les récentes baisses d'intérêt, toujours servir un intérêt de 5 ¼ % sur les obligations de caisse à 5 ans.

La situation est fondamentalement semblable pour les emprunts par lettres de gage et pour les capitaux obtenus par le lancement d'un emprunt par obligations, mais se présente d'une manière encore moins favorable pour les banques, du fait du plus long terme ; en effet, les banques ont emprunté de l'argent à un taux de 6 à 6 ¼ % qui n'est remboursable que dans un délai de 10 à 15 ans.

Puisque les affaires hypothécaires sont financées — suivant les groupes de banques — dans une proportion de 30 à 50 % par de tels moyens et par des capitaux à long terme, dont les taux moyens monteront encore malgré la baisse d'intérêt intervenue récemment, on ne peut guère s'attendre ces prochains temps à une baisse du niveau des intérêts dans le secteur hypothécaire. On peut au mieux espérer des taux stables ; une augmentation de ¼ % peut même intervenir parfois là où des taux de 5 ¼ % et 5 ½ % sont offerts, avant que ne reviennent des temps meilleurs pour les débiteurs hypothécaires.

Pensée

*Si les voyages formaient la jeunesse,
il suffirait à un sot de faire le tour
du monde pour avoir de l'esprit.*

Cl. Roy.

Trois documentaires de grande classe !

Introduction

Ayant eu le grand plaisir d'assister à la projection de trois documentaires de très grande valeur qui pourraient constituer un heureux complément à nos assemblées générales, très souvent par trop administratives, j'ai pensé vous intéresser en vous les présentant.

D'abord, les réalisateurs

Jean Taubenberg est en quelque sorte ornithologue depuis toujours puisqu'à l'âge de dix ans déjà, il écrivait des articles sur les oiseaux pour les journaux d'outre-Rhin. Pendant de nombreuses années, il ne cesse de se perfectionner en autodidacte. Aviateur pendant la guerre, il revient à sa passion en 1948 en fondant une revue spécialisée dont il est à la fois le rédacteur, l'illustrateur, l'éditeur, l'administrateur. Il met un terme à ses multiples activités en 1955 et vient s'établir dans le canton de Vaud.

Là, il rencontre Paulette Savoy, veveysanne, assistante médicale, championne de natation. Tous deux, passionnés par l'ornithologie, se mettent à écrire des articles pour les journaux suisses, étrangers, et des revues spécialisées. En 1960, Paulette Taubenberg « tâte » du cinéma et réalise de petits films en 8 mm. Cinq ans plus tard, elle passe au 16 mm. et le couple décide de s'attaquer à un long métrage documentaire. C'est le début de grands, souvent pénibles et dangereux voyages, tissés d'aventures extraordinaires et de découvertes merveilleuses.

A la découverte des flamants roses

Ce premier film terminé en 1967 et présenté au 21^e Festival du cinéma à Cannes recueillit un grand succès. Applaudi à sept reprises par un public enthousiaste, il obtint un diplôme d'honneur et une médaille. Coup d'essai, coup de maître ! Fruit d'une longue et patiente expédition sous un ciel torride (plus de 10 000 km. en Andalousie seulement) ce documentaire est d'une exceptionnelle qualité par la beauté inégalable des paysages et du fleuve Rio-Tinto, par la vision magnifique de la faune et de la flore des lagunes de cette région de l'Espagne. Magie des couleurs, teintes incomparables des fleurs, rareté des sujets présentés, oiseaux et peuple bizarre des eaux, netteté et luminosité des images, le tout couronné par un vol splendide de milliers de flamants roses.

But de ce film : montrer toutes les richesses offertes par la nature à qui sait les observer, les apprécier... les respecter.

Sentiers valaisans

« Va et découvre ton pays ». Ce slogan à la mode a trouvé son application pratique

dans cette nouvelle œuvre au nom évocateur. Sujet sans doute moins spécialisé, mais d'audience plus large. Réalisé en 1968-69, ce documentaire nous présente des paysages caractéristiques de la Camargue et du Valais (vallées de Conches, d'Hérens, du Löschental, vendanges à Visperterminen, messe au Mont-Noble, etc.). Des séquences admirables sont consacrées à la gent ailée, à la faune et à la flore alpestres, au sympathique et turbulent petit monde vivant dans les marais. Quant aux scènes croquées sur le vif avec une rare maîtrise, elles nous entraînent à de passionnantes découvertes. Présentation impeccable, jeux de lumière aux effets grandioses et surprenants, choix judicieux des sujets le tout agrémenté par des thèmes musicaux de Jean-Sébastien Bach et de pertinents commentaires de Paulette Taubenberg dont la diction est excellente.

Au pays de l'ibis chauve

Ce film, conçu dans l'année de la nature, constitue un appel à la conscience humaine. A l'heure actuelle, tant d'espèces rares, chassées impitoyablement sont en voie de disparition, exemple : l'ibis chauve. Pour découvrir cet oiseau exceptionnel, nos cinéastes ont parcouru 28 000 km. en Afrique. Almeria, Melilla, le Moyen, le Haut et l'Anti-Atlas, l'ibis Sirouha, Djebel, Timetrine, Afrique centrale, Mauritanie, Niger, tels ont été les jalons de cette pénible mais exaltante aventure. Au hasard, quelques images : Fez et son palais, fantasia à Meknès, Marrakech la faste, Agadir la moderne, médinas grouillantes, souks animés, Mauritanie aux cathédrales de roche, falaises de l'ibis Sirouha, charmeurs de serpents, cigognes, chouettes des sables, vautours, pélicans, hérons, faune sous-marine, colonie d'ibis chauves, etc... Tournage rendu difficile par une chaleur intense (50 degrés à l'ombre) dans une contrée inhospitalière peuplée d'indigènes âpres au gain et naturellement agressifs.

Conclusion

Dans ces trois documentaires, aucun truquage, aucun artifice, de l'art pur, une conscience professionnelle à toute épreuve où transparait un amour passionné de la nature. Tous les travaux scientifiques et techniques : exploration, prises de vue, sonorisation originale, montage, régie, présentation, commentaires, ont été réalisés par nos cinéastes. Avec leur propre matériel de projection (écran, projecteur, etc.), M. et M^{me} Taubenberg, domiciliés actuellement au Bouveret, présentent eux-mêmes leurs films. Ils ont récemment entrepris un voyage en Afrique (environ 16 000 km.) sur le chemin de la migration des oiseaux.

Je me tiens volontiers à la disposition de nos aimables lecteurs pour tous renseignements complémentaires.

Adresse : Paul Pignat, instituteur, rue A. Parchet, 1896 Vouvry. Tél. (025) 7 45 13.

Pi.

L'« Action logements » de la Société de Banque Suisse

SBS. L'acte notarié de la « Fondation de la Société de Banque Suisse sur l'encouragement de la construction de logements » a été signé le 25 novembre 1971 à Berne. Cette fondation a été mise sur pied en vue de mener à bien une action d'envergure qui s'étendra à toute la Suisse et qui est destinée à favoriser la construction de logements sur la base du prix de revient. Cette action qui répond à la politique de logements telle que la préconise la Confédération et qui n'a été limitée ni dans le temps ni dans le nombre, prévoit dans une première phase la construction d'environ 730 logements dont un certain nombre se trouve déjà en voie de réalisation. Ces logements seront mis à la disposition des caisses de pensions, de coopération, et autres investisseurs institutionnels et, pour assurer une meilleure diversification de la propriété immobilière, vendus en propriété par étage à des particuliers au prix de revient.

Le Conseil de fondation est formé de personnalités des milieux économiques, politiques et scientifiques de toute la Suisse.

Le carnet d'adresses concernant le « Messenger Raiffeisen »

1. Les communications, manuscrits, etc., concernant la *rédaction* du journal peuvent être adressés directement au rédacteur de la façon suivante :
M. Paul Puipe, rédacteur
du « Messenger Raiffeisen »
Case postale 747,
9001 Saint-Gall.
2. En revanche, toutes les communications relatives au service du journal (mutations dans la liste des abonnés, demandes d'envoi de listes pour contrôle, etc.), seront faites à l'adresse de l'Union suisse :
Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen)
9001 Saint-Gall
qui les transmettra à l'employée chargée de ce travail.

Le Messenger Raiffeisen.

Diminution du nombre des fonds de placement étrangers

(cb) Une nouvelle ordonnance sur les fonds de placement étrangers est entrée en vigueur le 1^{er} février de cette année. Le Conseil fédéral s'est résolu à cette mesure, du fait que le nombre des fonds de placement étrangers autorisés en Suisse a plus que doublé ces dix dernières années et que parmi eux se trouvent des fonds qui ne sont soumis à aucune surveillance étatique à leur siège et qui pratiquent une politique de placement hautement spéculative.

Avec le nouveau régime, la Commission fédérale des banques, fonctionnant comme autorité de surveillance, n'accorde l'autorisation de faire appel au public suisse ou à partir de la Suisse, pour les parts d'un fonds de placement étranger que si le fonds satisfait à des exigences minimales déterminées quant à son organisation et à sa politique de placement. L'autorisation n'est délivrée qu'à une banque ayant en Suisse son siège ou une succursale, qui représente le fonds devant le porteur suisse et l'autorité de surveillance. La banque est seule responsable de la réclame et de la distribution des parts en Suisse. L'autorité de surveillance contrôle la gestion des sociétés étrangères et de leurs représentants et peut prendre toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement de sa tâche (renseignements et révisions, constitution de sûretés, retrait de l'autorisation).

Plaisir de lire...

La saison morte

Au début de la soirée, j'ai ouvert le Code civil, celui qui possède une couverture jaune. Et voici que là-dedans, au commencement de la deuxième partie, après le titre vingt et unième intitulé « Des servitudes et des charges foncières », une poésie enfermée, solide et pure s'est mise à circuler, comme un ruisseau d'hiver sous la mince glace des pages.

« Art. 740. — Les droits de passage, tels que passage à pied ou à char, ou en saison morte, ou à travers champs, la sortie des bois, des droits de pacage, d'affouage, d'abreuvement, d'irrigation et autres semblables, ont, sauf disposition spéciale, l'étendue que leur assignent la législation cantonale et l'usage des lieux. »

O, morte saison ! Fille des brumes opaques, de la sérénité des nuits interminables, des gels et de la neige dure, comme tout cela est fraternellement proche au travers des lignes de cet article... Et non pas seulement par un mot ou un détail, mais par l'ensemble, par la raison d'être en dessus de la loi. Ainsi, tant qu'il y aura encore de vastes espaces rendus à tous, des combes grises sur lesquelles planent majestueusement quelques corneilles, tant qu'il y aura des droits de pacage ou d'affouage, le pays (et nous

Les derniers chiffres parus sur les fonds de placement étrangers en Suisse montrent nettement que les nouvelles prescriptions font déjà sentir leurs effets : seuls 67 des 90 fonds de placement qui se manifestaient publiquement en Suisse au début de cette année subsistaient encore à la fin du mois de juillet. 23 fonds ont donc préféré ne pas se soumettre au contrôle renforcé de la Commission fédérale des banques. La dite autorité examine actuellement la conformité des règlements des 67 fonds encore existants aux nouvelles dispositions légales.

La surveillance accrue auxquels sont soumis non seulement les fonds de placement suisses mais, dans une certaine mesure également, les Investmenttrusts étrangers qui ont leur activité dans notre pays, contribuera à renforcer la confiance du public dans l'idée que des capitaux placés en commun assurent une meilleure répartition des risques. Seule la mise en pratique de cette idée a permis à de nombreux investisseurs, petits et moyens, de participer dans une large mesure et avec relativement peu de risques à la croissance de l'économie suisse. Avec une fortune d'environ 3 milliards de francs, les fonds immobiliers ont enfin apporté une contribution économique et sociale qu'il ne faudrait pas sous-estimer au financement de la construction de logements en Suisse.

tous avec lui) sera sauvegardé. Même plus, redonné, porté à son sens le plus haut et le plus pur, celui qui nous est simplement nécessaire. Pierre Emmanuel, dans son « Evangélique » (Edit. Seuil 1961) le dit d'une manière identique :

Celui qui croit
Il s'en va tout droit
Traversant les sillons de la mer
Tel un paysan coupe court par les terres
Il ne vole pas
Il sent les vagues coller sous ses pas
Comme les mottes d'un champ bien gras
Ses pieds impriment
Du talon aux doigts
Sur son propre abîme
Son juste poids.

(Pierre sur la mer, p. 101)

Hiver. Le paysan et le poète ont le droit, mais aussi l'étonnant et mystérieux privilège de « couper court par les terres », d'aller à travers champs, les mains cachées sur le devant de leurs lourdes vestes de milaine. Eux qui sont les porte-parole, la libre et souveraine royauté de ceux qui croient.

Mais cette liberté, au seuil d'une nouvelle année, est aussi une inquiétude.

André Durussel.

(Tiré d'un « Billet d'Hermenches », Journal de Moudon du 25 nov. 1971.)

Les placements auprès de nos Caisses Raiffeisen sont-ils de tout repos ?

Au cours des 20 dernières années, 28 banques établies en Suisse ont dû se déclarer incapables de faire entièrement face à leurs engagements. Ce nombre est respectable, si l'on tient compte du fait que depuis 1934 les établissements financiers du pays doivent se soumettre chaque année à une révision générale indépendante et professionnelle. Le rappel de ces douloureux événements n'a pas pour but de mettre en doute la valeur des prescriptions légales ou la bienfaisance du travail effectué par les sociétés fiduciaires et de révision. Il nous sert tout simplement de prétexte à la publication d'un exposé fort intéressant présenté par le président d'une Caisse affiliée à la suite d'une intervention dans une réunion publique.

A l'occasion d'une assemblée de commune, quelque part en Suisse romande, un participant, faisant usage de ses droits de citoyen démocrate et souverain, posa la question suivante au maire (également président de la Caisse Raiffeisen du lieu) qui proposait de placer dans cette institution les fonds communaux. « Je ne m'oppose pas — déclara l'interpellateur — à ce que l'on confie ces capitaux à la Caisse Raiffeisen du village. Ne connaissant pas ce genre d'établissement, pouvez-vous affirmer sans aucune arrière-pensée qu'il offre toutes les garanties de sécurité désirables ? »

Le maire répondit sans hésiter et avec conviction qu'il s'agissait bien, en l'occurrence, de placements de premier choix. Ne voulant pas faire de déclarations imprécises ou approximatives, il promit de présenter un exposé écrit sur ce sujet lors de l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen qui devait avoir lieu quelques semaines plus tard et à laquelle il convia tous les citoyens non membres à assister en qualité d'invités. Voilà un président qui ne manque pas d'habileté et d'esprit d'à-propos.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire ci-après les passages principaux de ce rapport.

« Me référant à la discussion qui a eu lieu lors d'une récente assemblée communale, je tiens à vous parler de façon aussi explicite qu'il est possible de la sécurité qu'offrent les Caisses Raiffeisen à leurs membres et à leurs déposants. J'estime que ce bref exposé doit pouvoir convaincre toute personne animée du désir d'examiner ce problème en toute objectivité.

» Les engagements d'une Caisse Raiffeisen sont-ils réellement suffisamment garantis ?

» La question peut être justifiée pour qui ne connaît pas nos institutions. En revanche, celui qui a quelques notions de leur structure se rend bien vite compte qu'elles offrent une garantie de tout premier choix.

» Il y a tout d'abord la responsabilité solidaire illimitée des sociétaires. Certains chercheront à en diminuer la portée en prétendant que la plupart des membres sont débiteurs, donc qu'ils n'ont pas ou que peu de

fortune. C'est là un argument pour le moins spécieux. Un agriculteur, pour ne citer qu'un exemple, peut très bien avoir une dette de 100 000 francs grevant un domaine d'une valeur marchande de 200 000 francs. En plus de cela, il aura 20 à 30 pièces de bétail, toutes payées rubis sur l'ongle. En dépit de sa dette hypothécaire, ce sociétaire est en réalité détenteur d'une appréciable fortune. Il en va de même du commerçant ou de l'artisan qui recourt au crédit saisonnier permettant de traverser les périodes durant lesquelles l'argent est plus rare. Ces débiteurs n'en sont pas pour autant des personnes obérées. D'autre part, de nombreux sociétaires n'ont que très peu de dettes, certains heureux mortels n'ont même que des avoirs en banque !

» A l'époque, nos Caisses tenaient un état de la fortune imposable (qui n'est pas forcément toute la fortune !) de leurs membres. Très souvent, cette fortune collective représentait une couverture de 10 à 50 ou même à 100 fois la somme du bilan.

» Il y a ensuite la politique de crédit de nos institutions.

» Elles ne prêtent que sur garanties statutaires et ces dernières ont bien été déterminées de façon à ce que les créanciers ne courent aucun risque. Pour les avances cautionnées, la Caisse Raiffeisen s'entoure également de tous les renseignements utiles sur la situation des garants. Il n'y a aucun crédit commercial ou industriel, pas non plus d'avance en blanc. A vue humaine, les pertes sont exclues, ceci naturellement toujours à la condition qu'on s'en tienne aux normes fixées dans les statuts et le règlement. L'Office de revision de l'Union passe en revue, chaque année, tous les comptes débiteurs et leurs garanties. Dans son rapport, le reviseur doit déclarer que les actifs sont de bonne qualité et qu'ils couvrent les dépôts du public.

» Il faut également mettre dans la balance l'élément personnel. Connaissant les débiteurs en puissance — grâce au cercle d'activité restreint — la Caisse ne donne son accord que si le requérant est digne d'appui et de confiance. Et sans dévoiler le plus petit coin du secret bancaire, nous pouvons dire que les pertes enregistrées dans les Caisses affiliées sont très rares. Il s'agit dans la plupart des cas de petits crédits d'exploitation où l'élément personnel n'a pas — contre toute attente — répondu aux espoirs placés en lui au moment de l'ouverture du compte.

» Il y a, enfin, au bout de quelques exercices déjà, le fonds de réserve constitué par les bénéfices annuels. Ainsi, pour les 1142 Caisses Raiffeisen suisses, les réserves figurant au bilan 1970 s'élevaient à 181,8 millions de francs. C'est respectable, sans parler des autres avantages de cette réserve qui travaille gratuitement, puisque personne n'en demande intérêt et qui paie régulièrement ses impôts, tout comme un contribuable, à la Confédération, au canton et... à la commune.

» Finalement, nos Caisses Raiffeisen ne sont pas isolées. Elles font partie de l'Union Raiffeisen suisse qui, au besoin, n'a jamais failli à son devoir de solidarité.

» Nous ne saurions mieux confirmer l'excellence du système et de la garantie certaine qu'il offre qu'en ajoutant ceci :

» Depuis plus de 70 ans qu'elles existent en Suisse, nos Caisses n'ont pas fait perdre un centime à leurs déposants. Jamais encore une Caisse Raiffeisen affiliée à l'Union suisse n'a dû faire appel à la responsabilité personnelle de ses sociétaires.

» Si nos institutions persévèrent dans la voie suivie jusqu'ici — qui, tout naturellement, impose certaines sélections — il en sera encore ainsi à l'avenir.

» Pour terminer, nous citerons le témoignage d'un éminent citoyen de notre pays qui, de par ses fonctions, fut en relation avec toutes les banques du pays : le professeur Laur, à l'époque secrétaire de l'Union suisse des paysans, disait à ce propos, en 1949 déjà :

« Il faut savoir que nos Caisses Raiffeisen » reposent sur des fondements d'airain. Si » l'on consulte l'histoire des banques du pays » et si l'on fait la comparaison avec celle de » notre mouvement, la preuve est ainsi faite » de l'excellence des organisations raiffeise- » nistes. *Aucun placement d'argent ne pré-* » *sente plus de sécurité et n'incite autant à* » *la confiance que celui qui est fait à la Caisse* » *Raiffeisen.*

» Nous croyons donc pouvoir dire qu'en » travaillant avec notre Caisse les citoyens et » la commune seraient non seulement bien » servis, mais qu'ils traiteraient encore leurs » affaires avec un établissement offrant tou- » tes les garanties utiles de sécurité. ».

Cet exposé fournira certainement aux présidents, désireux de profiter de la prochaine assemblée générale pour rappeler que les Caisses Raiffeisen méritent bien la confiance dont elles sont l'objet, quelques arguments qu'ils pourront développer encore et adapter à l'auditoire auquel ils sont destinés.

Tout comme certaines banques cantonales mentionnent régulièrement dans leurs annonces, rapports et communiqués, que leurs engagements sont couverts par la garantie de l'Etat, nos institutions n'ont aucun motif de faire preuve d'une excessive modestie dans l'énoncé des arguments faisant valoir les avantages et la parfaite sécurité qu'elles offrent à leurs adhérents et à leurs clients.

- pp -

(PAM)

Finances publiques : la voix dans le désert

A plusieurs reprises, au cours de ces dernières années, le Conseil fédéral a fait appel aux collectivités publiques du pays pour qu'elles adaptent leurs dépenses à leurs ressources, qu'elles contribuent à lutter contre l'inflation et qu'elles échelonnet la réalisation de leurs projets selon des ordres d'urgence nécessaires dans l'intérêt général du pays. Récemment encore, le Gouvernement a déclaré : « Gardons-nous de vouloir trop embrasser en nous figurant que les ressources sont intarissables ; car nous risquerions, faute d'un potentiel économique suffisant, de devoir abandonner prématurément certaines tâches au profit d'autres, plus urgentes. »

Quels sont les effets des injonctions gouvernementales ? Les cinq cantons romands présentent, pour 1972, des budgets déficitaires : 8 millions pour le compte financier fribourgeois, 44 pour celui de Genève, 4 pour Neuchâtel, 47 pour le Valais ; le chiffre n'est pas encore arrêté pour le canton de Vaud, mais on sait qu'il y aura aussi un excédent de dépenses. Quant à Berne, il prévoit un déficit de 42 millions de francs. Plusieurs cantons annoncent des augmentations d'impôts. Quoi qu'il en soit, le Conseil fédéral paraît parler dans le désert. La Confédération donne-t-elle au moins le bon exemple ?

Elle a annoncé un boni du compte financier de 178 millions de francs sur un total de recettes de 9 milliards 928 millions. Le premier de ces deux chiffres témoigne d'un effort louable ; mais le deuxième prouve que les fruits en sont très modestes (1,7 % des recettes). Sans une forte augmentation des recettes fiscales, il ne serait pas possible d'absorber l'accroissement considérable des dépenses. Or, pour tenir compte de l'inflation, il aurait fallu arriver à un boni bien plus sensible et le geler pour le moment.

AVISER L'UNION A TEMPS EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE (VACANCES, SERVICE MILITAIRE, ETC.)

Le caissier qui doit s'absenter pour une semaine ou deux en avisera au moins huit jours à l'avance la direction de l'Office de revision. Cette communication rendra plus aisé l'établissement des programmes de travail de nos collaborateurs.

Prière de ne pas nous écrire le lundi seulement, lorsque le départ est prévu pour ce jour, mais au moins une semaine auparavant, ces programmes étant établis le mardi ou le mercredi qui précède le départ du reviseur, afin que les différents services puissent préparer le matériel utile.

Ces avis sont dans l'intérêt des Caisses également, car tout déplacement inutile cause une perte de temps de plusieurs heures.

Nous savons pouvoir compter sur la courtoisie de nos caissiers et les remercions par avance de tout ce qu'ils feront pour nous faciliter l'accomplissement du programme de revision.

Direction de l'Office de revision.

Le coin du français

Perles et coquilles du « Messenger »

Il est évident qu'on ne peut exiger d'une revue professionnelle, commerciale ou scientifique qu'elle ait le niveau d'une revue littéraire. Il suffit que sa langue soit correcte, simple et claire.

« Le Messenger » répond parfaitement à ces exigences. Mais comme dans toute autre revue, il s'y glisse — très rarement d'ailleurs — des erreurs. Qu'on me permette d'en relever quelques-unes.

Dans un des derniers numéros, la légende accompagnant une remarquable photographie est rédigée ainsi : « ... le nouveau barrage *noyera* le pâturage ». C'est « *noiera* » qu'il fallait écrire.

Si je relève cette faute, c'est parce qu'elle est très fréquente. Voici quelques exemples rencontrés dans notre presse romande. Un économiste distingué et éminent professeur écrit : « Ces entreprises *essuyeront* des pertes sérieuses ». Un autre journal titre : « Un jeune Français se *noye* à Genève ». Ailleurs je lis : « Ce livre remarquable *s'appuye* sur les archives ». Les formes correctes sont : « *essuieront, se noie, s'appuie* ».

Attention donc ! Les verbes en *-oyer* et *-uyer* changent *y* en *i* devant une syllabe muette. Les seules formes correctes sont donc : « *il noie, essuie, noiera, essuiera, noierait, essuierait* ». En revanche, on écri-

ra évidemment : « *nous essayons, avons essayé, employons, avons employé* ». Pour les verbes en *-ayer*, la règle précitée est facultative. Il est permis de laisser *y* dans tous les cas. Je peux donc écrire : « *il paie* » ou « *il paye* », « *nous paierons* » ou « *nous payerons* », « *je paierais* » ou « *je payerais* ».

Quand « Le Messenger » affirme : « La banque ne peut pas être obligée à accorder des avances », il parle comme au XVII^e siècle. Mais aujourd'hui, l'usage veut qu'on emploie *obliger* avec la préposition *de* au passif et la préposition *à* à l'actif. Ainsi : « je suis obligé *de* payer mes intérêts » ; mais : « la banque m'oblige *à* payer mes intérêts ». Rendons encore les collaborateurs du « Messenger » attentifs à l'emploi des prépositions *de* et *à* après les verbes *décider* et *refuser*. On dit : « nous avons décidé *de* partir demain », « nous avons refusé *de* payer la somme réclamée ». Mais : « nous nous sommes décidés *à* partir demain », « nous nous sommes refusés *à* payer la somme réclamée ». C'est-à-dire que les verbes *décider* et *refuser* employés à la forme réfléchie sont suivis de la préposition *à*, sinon de la préposition *de*.

Quand « Le Messenger » écrit « *à ses sociétaires et clients* », il ne s'exprime pas très correctement. En effet, bien que la règle ne soit pas toujours suivie strictement, les bonnes grammaires demandent de répéter les trois prépositions *à, de* et *en* devant chaque substantif. Dorénavant « Le Messenger » présentera donc ses vœux « *à ses sociétaires et à ses clients* ». De même il dira que son directeur revient « *de France, d'Allemagne et d'Italie* » et « *qu'en 1928 et en 1929, la crise économique était catastrophique* ». Quant aux autres prépositions, il pourra les omettre ou pas, et écrire par exemple : « nous travaillons *pour* notre femme, nos enfants et les impôts » ; ou, s'il veut accentuer, « nous travaillons *pour* notre femme, *pour* nos enfants et *pour* les impôts ».

Pour terminer cette chronique, relevons encore quelques coquilles ou fautes d'inattention :

« Nous *perpétron*s une louable tradition », au lieu de « nous *perpétuon*s une louable tradition ». En effet, on « *perpète* un crime » mais « on *perpétue* un usage ».

« Nos collaborateurs *imbus* de la primauté de l'humain » a un sens péjoratif. Il fallait dire : « *pénétrés* » ou « *convaincus* de la primauté de l'humain ».

De même, quand un correspondant parle « d'auditeurs attentifs et *complaisants* qui écoutent le rapport du président », il laisse entendre que ces mêmes auditeurs sont prêts à fermer l'œil sur les irrégularités éventuelles commises par le président ! Ce n'est évidemment pas ce qu'il veut dire !

(Ov.)

Versement sur compte en banque ou carnet d'épargne de rentes AVS-AI

(Circulaire du 28 octobre 1971 de l'Association suisse des banquiers à ses membres.)

Depuis qu'une convention sur le versement sur compte en banque ou carnet d'épargne de rentes AVS a été signée en 1954 entre l'Office fédéral des assurances sociales et notre Association, des propositions visant à en simplifier les prescriptions nous sont parvenues de différents côtés. Par notre circulaire N° 2354 du 3 novembre 1954, nous vous avions informés de la convention passée le 25 octobre 1954 avec l'Office fédéral des assurances sociales. Puis les circulaires N° 2554 du 21 mars 1957 et 2700 Z du 22 décembre 1958 vous ont renseignés d'une part, sur l'extension de la convention aux rentes transitoires servies à des citoyens suisses et aux rentes ordinaires revenant aux étrangers habitant en Suisse, d'autre part sur les possibilités de versement de rentes AVS servies aux Suisses de l'étranger.

A la suite de négociations menées par notre Association avec l'Office fédéral des assurances sociales, la procédure a pu être simplifiée. Le 1^{er} décembre 1971, la nouvelle réglementation suivante entre en vigueur :

1. L'Office fédéral des assurances sociales tient à disposition un formulaire de proposition de paiement de la rente sur un compte en banque. Le requérant doit faire sa demande sur ce formulaire que les banques peuvent obtenir auprès de la Caisse de compensation des banques suisses, Bleicherweg 33, 8027 Zurich. Comme jusqu'à présent, le formulaire doit être déposé aux guichets des banques. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, seul le nouveau formulaire de demande doit être utilisé.
2. Sitôt que la demande est agréée, le versement des allocations d'impotents et des rentes de l'AVS/AI peut sans autre être effectué sur un compte personnel de l'ayant droit (compte courant, livret de placement, d'épargne, de dépôts, etc.). Les comptes spéciaux AVS qui existaient jusqu'à présent peuvent être abandonnés et leurs avoirs transférés sur les comptes cités plus haut.
3. L'ayant droit peut, ainsi d'ailleurs qu'un tiers mandaté, opérer des retraits en tout temps ; dans ce dernier cas, la procuration n'est plus limitée à 30 jours.
4. Les banques qui acceptent que le versement des prestations de l'AVS/AI soit fait en mains de leurs clients, doivent annoncer à la Caisse de compensation compétente tout fait qui viendrait à leur connaissance et qui soit de nature à modifier la situation personnelle d'un titulaire de compte (en particulier la mort de celui-ci). A la demande de la Caisse

Concours de titres

Dans le numéro de novembre dernier (page 181) nous avons convié nos lecteurs à participer à un

CONCOURS DE TITRES

pour les trois rubriques suivantes du « Messenger » :

- Le coin du gérant
- Le coin du juriste
- Plaisir de lire.

L'objectivité nous oblige de constater qu'il n'y a pas eu, jusqu'ici, cohue au portillon. Aussi nous permettons-nous de lancer un ultime appel.

Il s'agit de trouver pour ces rubriques régulières un titre plus prestigieux que « Le coin de ceci » et le « Coin de cela ». La meilleure formule sera retenue et son auteur aura droit à un prix de 50 francs par titre qui sera adopté. (Maximum 3 titres.)

La rédaction.

de compensation, elles doivent rembourser toutes les prestations virées à tort pour une raison ou une autre sur un compte personnel. Ce remboursement *limité à l'avoir disponible* est à la charge du titulaire du compte.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

*Association suisse des banquiers,
Dr M. Oetterli,
Dr M. Lusser.*

Le crédit: la meilleure ou la pire des choses

La longue expérience que j'ai des choses de la terre — dans mon pays tout au moins — me permet de vous dire dès le début de cette allocution qu'il y a deux méthodes pour faire mourir l'agriculture : la priver de crédits ou lui en donner trop.

Naguère, lorsque les Etats, le mien en tout cas, ne se souciaient pas d'aider au financement des exploitations agricoles, celles-ci ignorées, voire méprisées par le commerce de l'argent, se voyaient confinées dans une autarcie mortelle aggravée par l'éternel et lancinant problème du morcellement des propriétés.

Aujourd'hui, certains exemples (pris en France naturellement) me donneraient à penser que l'on aurait tendance à tomber dans l'erreur contraire. Une certaine technocratie, ignorante des réalités terriennes et désirent par inclination naturelle simplifier les choses, ne nous parle plus que d'investissements massifs destinés à engendrer une production massive dirigée par quelques têtes savantes aidées par des hommes-robots. Les faits précis sont là pour nous démontrer que cette massification de l'Agriculture est une dangereuse et mortelle lubie.

Dangereuse et mortelle car ces grosses unités que l'on met en branle à prix d'or ont comme premier résultat de détruire où elles s'installent et autour d'elles ce que j'appellerais le tissu paysan. Lorsqu'elles viennent à leur tour, à péricliter et à mourir, il n'y a plus personne pour prendre leur place et c'est la terre elle-même qui meurt.

La surabondance d'investissements n'est, d'ailleurs, pas seulement un mal sous la forme que je viens de dire, elle est tout aussi dangereuse dans le cadre des exploitations normales. Je sais des régions de France où par la faute d'un système de distribution du crédit par trop aveugle, on a acculé d'innombrables agriculteurs à l'exode. Les équipements mis en œuvre étaient trop importants pour être amortis normalement ou bien ils réclamaient des transformations de structure au sens large dont personne ne s'est soucié.

Extrait du discours sur « Le Financement agricole dans une Europe unie » prononcé lors de la 36^e assemblée générale de la Centrale des Caisses rurales belges du 25 mai 1971 à Bruxelles paru dans le « Messenger » de cette organisation sœur.

Treize Caisses Raiffeisen de Suisse romande s'appêtent à célébrer un heureux anniversaire

Avec quatre fondations seulement, l'année 1971 ne figurera certainement pas, dans notre chronique historique, au chapitre des millésimes ayant contribué de façon marquante à l'extension du mouvement raiffeiseniste suisse. Qu'importe ! Cette évidence confirme la véracité de la maxime : les années se suivent mais ne se ressemblent pas et rompt fort heureusement la monotonie qu'engendrerait une suite d'exercices accusant exactement les mêmes particularités, à l'instar des deux gouttes d'eau des citations professorales.

Les années 1922 et 1947 furent meilleures dans ce domaine. Cela ne doit cependant pas attrister les coopérateurs de 1972 car les observations faites tout au long des révisions, séances et prises de contact des douze derniers mois permettent d'affirmer que l'an 1971 sera digne des précédents en ce qui concerne le développement en profondeur et l'amélioration constante de l'administration et de la gérance.

Il y a 25 ans, soit en 1947, 21 Caisses Raiffeisen virent le jour : 8 en Suisse romande, 1 au Tessin, 12 en Suisse alémanique. Et il y a 50 ans — donc en 1922 — 14 institutions furent portées sur les fonts baptismaux : 5 en Suisse romande, 9 outre-Sarine. Les dirigeants de ces coopératives ont certainement déjà tracé les grandes lignes du programme de l'assemblée générale de ce printemps qui sera élargi, enrichi, par une manifestation « jubilaire » appropriée rappelant l'heureux anniversaire de la fondation et soulignant tout particulièrement les mérites des ouvriers de la première heure. Toutes ces Caisses accusent un développement réjouissant. Elles occupent une place de choix dans la vie économique de leur circonscription. La qualité de leur gestion, le sérieux dont font preuve toutes les personnes qui ont été placées à l'un des postes de

commande, permettent à l'Office de revision de déclarer publiquement à cette occasion qu'elles sont toutes dignes de la confiance dont elles sont l'objet.

Voici donc pour la Suisse romande, la liste des Caisses jubilaires (50 ans d'activité) :

Bonnefontaine (Fribourg)
Villaraboud (Fribourg)
Liddes (Valais)
Sassel (Vaud)
Villars-le-Terroir (Vaud).

Au 31 décembre 1971, les 8 Caisses suivantes ont pu dresser le bilan d'un quart de siècle d'activité :

Troinex (Genève)
Boncourt (Jura)
Charmoille (Jura)
Pleigne (Jura)
Soyhières (Jura)
Le Landeron (Neuchâtel)
Fey (Vaud)
Rougemont (Vaud)

La direction de l'Union suisse et la rédaction du « Messenger Raiffeisen » adressent aujourd'hui déjà aux jubilaires leurs félicitations et leurs vœux.

Nous sommes convaincu que leurs comités sauront marquer d'une pierre blanche cet heureux événement en permettant à toute la famille raiffeiseniste du village ou de la paroisse, de se réjouir en commun des résultats enregistrés et de prendre la ferme résolution de toujours mieux entourer et soutenir une œuvre qui sera susceptible, à l'avenir encore, de rendre de précieux services à tous les adeptes de l'idéal coopératif dans le domaine, apparemment si aride, de l'épargne et du crédit.

- pp -

Communications du bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons à Mesdames les caissières et à Messieurs les caissiers que les comptes annuels de 1971 doivent être terminés pour le 20 février 1972. Si les travaux préparatoires ont été normalement effectués, ce délai doit pouvoir être respecté. Ces comptes doivent être aussitôt soumis tout d'abord au comité de direction et au conseil de surveillance. Les organes responsables de la Caisse prendront connaissance des résultats en séance commune. Ils fixeront par la même occasion les taux d'intérêt pour la nouvelle

année. Ensuite, le comité de direction examinera avec soin plus spécialement les chiffres reportés au bilan et les postes du compte de profits et pertes. Il les comparera également avec les éléments respectifs de l'année précédente. Les travaux de contrôle statutaire incombant au conseil de surveillance consistent surtout à vérifier si les garanties et actes indispensables existent réellement pour tous les prêts et crédits accordés, puis à constater si tous les postes du bilan concordent avec les livres.

Après avoir été contrôlés puis signés par les organes dirigeants de la Caisse, les comp-

tes annuels doivent être adressés sans délai à l'Union, au plus tard le

1^{er} mars 1972

A cette occasion, l'Union examine brièvement si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données en vue des publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 à 8 jours. Les comptes seront examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine, l'Union doit manipuler plus de 1140 comptes — nous prions instamment caissières et caissiers de ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes. L'envoi à l'Union se fera au moins quinze jours avant l'assemblée générale, à plus forte raison si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres des deux conseils.

Mesdames les caissières et Messieurs les caissiers se feront un point d'honneur d'éta-

blir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps. Ceux qui, pour une raison ou une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1^{er} mars, sont instamment priés d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril. La convocation doit être faite cinq jours au moins avant la date, personnellement, par écrit, avec indication de l'ordre du jour. Ce dernier doit mentionner, tous les deux ans, les élections statutaires pour le renouvellement du mandat quadriennal de la moitié des membres dirigeants.

Le succès de l'assemblée générale dépend de son degré de préparation. Temps et lieux doivent être choisis judicieusement. Les rapports de gestion des deux présidents et du caissier constituent le point essentiel de l'ordre du jour.

Il est souhaitable de publier après l'assemblée un compte rendu des délibérations dans la presse locale ainsi que dans le « Messager Raiffeisen ».

Suède

Un système de paiement qui a fait fiasco : les chèques « garantis » à l'intention des commerçants et fournisseurs

La paie, le traitement ou les honoraires de 1 500 000 Suédoises et Suédois sont versés non pas au comptant mais sur un compte « salaire ». Ce système a donné de l'ampleur au paiement par chèque qui en est un complément tout naturel. A l'instar du Swiss Cheque, une formule souple, en quelque sorte patentée, avait été trouvée : envers les ayants droit, les banques se portaient garantes d'un montant maximum de 500 couronnes suédoises par chèque (500 couronnes = environ 400 francs suisses), quelle que soit, au moment de l'encaissement, la situation réelle du compte du tireur. Chez nous, cette garantie a été limitée à 300 francs par coupure, une preuve de plus de la circonspection et du flair des banquiers helvétiques.

Il faut croire que le Suédois moyen n'est pas encore mûr pour ce système reposant en bonne partie sur la confiance qui lui est accordée par sa banque. En effet, dans le courant de l'été, les établissements financiers de ce pays ont pris la grave décision d'annuler la garantie de 500 couronnes par coupure. Désormais, on ne trouvera plus, en fin de semaine ou aux heures de pointe, dans la file des personnes qui se pressent à la caisse du marchand de citrons, du cordonnier ou du tailleur, le client occupé à établir laborieusement un chèque de 3,55 couronnes accepté comme argent comptant. Certes, les

offices postaux et les banques continueront à encaisser des chèques, non sans avoir préalablement demandé par téléphone au tiré s'ils sont bien couverts.

C'est à la demande expresse et — dit-on — très énergique de la préfecture de police de Stockholm que les banques ont dû, bon gré mal gré, supprimer cette garantie. En effet, en l'espace d'un an, pas moins de 34 000 cas de fraude ou de falsification auraient été signalés. Même en mettant en piste le dernier de ses agents, la police suédoise ne serait pas en mesure d'examiner toutes ces affaires de près, encore moins de poursuivre tous les délinquants. Et on peut admettre sans risque de se tromper, que de nombreux autres cas ont été liquidés dans le silence des bureaux directoriaux savamment calfeutrés.

Ainsi, une innovation qualifiée de révolutionnaire et annoncée à grands coups de trompette à l'époque, doit être sinon définitivement rapportée du moins mise en veilleuse, car certains irréductibles champions en matières d'économie et de rationalisation se refusent à déclarer forfait. Ils ont chargé des spécialistes de trouver une formule nouvelle, que cela soit dans la composition d'un papier ou d'un matériel garanti antifraude pour les chèques et pièces d'identité, soit par l'introduction de mesures de contrôle renforcées, permettant de barrer la route aux férus de la fantaisie dans la manipulation du chèque bancaire. Pour l'instant, cet « engin tout terrain » a été retiré de la circulation.

- pp -

A propos du secret bancaire

Nous nous sommes penché sur ce problème parce qu'il touche, d'une part, aux qualités dont doivent faire preuve les dirigeants responsables de nos institutions de crédit mutuel et, d'autre part, pour leur rappeler — aux caissiers plus particulièrement — la solution permettant de résoudre les cas d'ordre pratique qui se présentent à leur activité professionnelle. C'est tout d'abord l'article « La discrétion » paru dans le numéro de juin dernier de ce journal (page 95), puis « Le secret bancaire » dans le numéro de novembre (page 176).

Dans le même ordre d'idée, nous venons de publier la connaissance d'une brochure fort instructive intitulée précisément « Le secret bancaire » de M. Roger Schindelholz, licencié ès sciences commerciales et économiques, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont. Nous y attachons d'autant plus d'importance que l'auteur est le collaborateur très qualifié du « Messager Raiffeisen », qui signe « R. S. » ses études spécialisées des problèmes de la technique bancaire et financière.

L'auteur fait un tour du sujet, parlant des origines du secret bancaire suisse et des bases légales des prescriptions en vigueur, s'étendant en détail sur les limites de ce secret dans tous les secteurs du système bancaire. Il fait des comparaisons avec les systèmes étrangers puis s'arrête longuement sur les critiques faites à notre propre système qui se défend par lui-même, preuve étant faite que les banques suisses ont su user avec compétence de ce moyen technique. Il tire enfin des conclusions d'un sain réalisme face à ce secret bancaire qui, dit-il, est une manifestation de notre respect de l'individu.

Nous recommandons à nos militants, plus spécialement à nos caissiers, de se procurer cette brochure qui devrait se trouver dans la bibliothèque de chacune de nos Caisses locales. On peut l'obtenir, au prix de 3 francs, en s'adressant directement à :

M. Roger Schindelholz, professeur,
Bâts 29,
2800 Delémont.

Fx.

Aux annonceurs éventuels

Avec ses 12 000 abonnés dans toutes les régions de Suisse romande, « Le Messager Raiffeisen » n'est pas la puissante « Julie » de Lausanne, de Genève ou d'ailleurs, évidemment.

Mais, c'est déjà un support de publicité intéressant.

Pour tous renseignements s'adresser directement à Annonces Suisses S.A. à Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales.

A nos collaborateurs et correspondants occasionnels

L'époque des assemblées générales ordinaires et des manifestations jubilaires approche. Selon la tradition, nous réserverons, dans le « Messenger Raiffeisen », la place utile à la publication des reportages qui nous parviendront de ces manifestations de la vie coopérative au village. A la proclamation des résultats, il y aura lieu d'ajouter les faits saillants qui peuvent intéresser les lecteurs. Nous précisons cependant qu'habituellement *la simple copie du procès-verbal ne convient guère*. Il faut rédiger quelque chose de plus vivant en évitant les longueurs et les détails inutiles qui n'intéressent pas le lecteur, supprimer les énumérations oiseuses et se contenter des principaux chiffres qui situent la Caisse dans l'économie locale. Faire grâce de considérations de détail qui peuvent trouver place dans les rapports présidentiels ou les comptes rendus destinés à la presse locale ou régionale, mais qui deviennent fastidieuses dans ce journal. On débarrassera également ces textes du vilain « protocole », mot impropre qui doit être remplacé par le substantif bien français « procès-verbal ».

A cette occasion, nous nous permettons de recommander à nos collaborateurs locaux :

1. de rédiger une relation succincte, claire et précise ;
2. d'utiliser, si possible, la machine à écrire ;
3. de veiller à une écriture lisible des rédactions manuscrites ;
4. de laisser un intervalle suffisant entre les lignes pour permettre d'éventuelles corrections ;
5. de n'écrire que d'un seul côté de chaque feuille.

J. A. 1000 Lausanne 1

Certains correspondants nous envoient tout simplement une coupure de journal. Le texte est composé en très petits caractères, les lignes sont serrées, il y a parfois 6 ou 7 intertitres. Nous leur saurions gré de nous remettre une copie du manuscrit original, tapé à la machine, avec un intervalle suffisant.

Dans cet ordre d'idées, nous nous permettons de relever les remarques fort pertinentes d'un caissier jurassien :

« *Les exposés des présidents et du caissier ayant une grande similitude avec ceux des institutions sœurs dont les comptes rendus ont déjà paru, nous nous dispensons d'en donner la teneur, à l'exception des chiffres.* »



Nouvelles des Caisses affiliées

Vaud

Rougemont

Dans le cadre du concours « Rendez-vous Munich 1972 », organisé par l'Union Internationale des Caisses de crédit mutuel, l'après-midi du dimanche 28 novembre 1971 a été consacré à réunir les enfants qui participèrent aux épreuves imposées par les organes directeurs de cette grande association qui compte quelques 3600 Caisses sur le plan européen. C'est dire que les chances sont bien minimes, pour les six garçons et filles désignés par le sort dans la petite localité montagnarde de Rougemont, sous la surveillance de M. le syndic René David Saugy.

Il appartient, bien sûr, à M. Arthur Breton, président du comité de direction de saluer la présence de M. le syndic, d'une délégation du personnel enseignant, des parents et du représentant local de la presse, après avoir donné des précisions sur le but final du concours qui consiste à inviter, aux prochains Jeux Olympiques de Munich, quelques spectateurs en herbe, avec voyage et pension payés pendant six jours. Comme déjà dit, les chances sont minimes, mais sait-on jamais !

Sur 50 jeunes de 6 à 18 ans qui se sont intéressés au concours, 25 ont affronté le jury local composé des organes de direction et de surveillance de la Caisse locale. Sur ce nombre, 15 ont donné des réponses justes.

Les heureux lauréats reçoivent des mains du caissier une récompense sous forme d'un livret d'épargne nominatif de 10 francs. Deux concurrents qui ont accompagné leurs travaux de dessins ayant trait au sport reçoivent un livret de 20 francs. Enfin, à titre de consolation, les dix éliminés par le jury

Une page, au besoin deux, à la machine à écrire, permettent certainement de retracer l'essentiel des délibérations.

En revanche nous respectons toujours le style de nos aimables correspondants.

La plupart de ces remarques ont été faites par notre prédécesseur à plusieurs reprises déjà. Les travaux reçus en 1971 confirment l'utilité d'un petit rappel.

Nous publierons très volontiers ces comptes rendus au gré de la place disponible et dans l'ordre de leur arrivée.

Nous remercions tous nos correspondants de leur compréhension.

*Le rédacteur et
l'imprimeur.*

pour avoir donné des réponses inexactes, reçoivent un livret de 5 francs.

Pour que personne ne soit oublié dans la distribution, une collation offerte aux quelque 50 personnes présentes met un terme à ce bel après-midi, non sans que toutefois, M. le syndic adresse aux organisateurs des félicitations méritées avec ses meilleurs vœux pour la prospérité de l'institution locale.

A. Remy.

Horaires scolaires

Le stock d'horaires scolaires permet de donner suite par retour du courrier à toutes les commandes.

Prix : 5 centimes la pièce.

Un moyen de réclamer bon marché et qui rappellera chaque jour aux Raiffeisenistes en herbe l'existence de la Caisse locale.

Indiquer tout simplement sur la carte de commande :

..... horaires scolaires

Le secrétariat de l'Union

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens